

86

conjunction

Rev hait

#86

- Problèmes du
Marché Commun

conjonction

Rev hoit

#86

- Problèmes du
Marché Commun

CONJONCTION

Est le Bulletin de l'Institut Français d'Haïti.

SES BUTS

Diffuser les idées fondamentales qui caractérisent la pensée française vivante.

Resserrer les liens traditionnels unissant Haïti et la France.

Apporter une collaboration effective à l'épanouissement de la culture haïtienne.

Rendre compte non seulement des activités de l'Institut Français mais encore de l'activité intellectuelle d'Haïti.

« CONJONCTION » n'est pas une revue de propagande. Elle ne vise à aucune action politique ou confessionnelle. Elle sollicite la collaboration des auteurs haïtiens et étrangers.

SON MOT D'ORDRE

Tout faire pour que les hommes différents par leur hérédité, le milieu géographique et social qui les a modelés, par les disciplines intellectuelles qui ont formé leur pensée, puissent se connaître, se comprendre, et soient mis en mesure d'apporter leur contribution originale à l'élaboration d'une véritable conscience humaine.

INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI

ABONNEMENT ANNUEL

(6 numéros) :

En Haïti : 3 dollars

à l'Etranger : 3 dollars 50

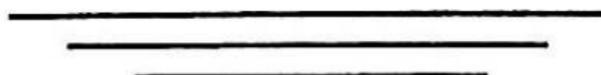
Le Numéro est vendu : 3 gourdes (\$ 0,60)

**Pour la publicité, qui est strictement limitée,
s'adresser à l'Institut Français.**

**Les livres et les manuscrits doivent être envoyés
au Directeur de l'Institut Français
Boîte postale 131 — Port-au-Prince — Haïti**

SOMMAIRE

Bernard Foubert	— <i>L'Europe et le marché commun.....</i>	5
Georges-Marie Chenu	— <i>Le marché commun et l'Afrique.....</i>	19
COURRIER DE FRANCE		
« Sur le chemin des hommes », de Jean Guéhenno.....	<i>par Raymond Lichet.....</i>	33
Le Contrat Social et l'Emile ont 200 ans.....	<i>par René Palmiéry.....</i>	39
« Le Français dans le Monde », à l'heure de son premier anniversaire		42
Quelques livres.....		44
Nouvelles brèves.....		51
LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI		
L'exposition Génia Calmann-Lévy.....		56
Livres et revues reçus à l'Institut Français.....		57
Chronique.....		60



L'EUROPE ET LE MARCHÉ COMMUN(*)

L'avènement du Marché Commun est sans doute, avec l'accession à l'indépendance des peuples colonisés, l'événement international le plus important de ces dix dernières années. Comme le soulignait récemment M. Jean Monnet, sa constitution représente dans l'histoire des relations internationales un « FAIT NOUVEAU » car elle n'apparaît pas comme « le fruit de la violence des conquêtes et des révolutions » ; elle représente au contraire un dépassement des nationalismes réactionnaires et bellicistes qui furent un véritable fléau de l'histoire européenne depuis le XIX^{ème} siècle.

Il est bon de rappeler au passage les noms de quelques grands européens qui ont été les promoteurs de ce rapprochement tant attendu par les peuples. Les Italiens Sforza et De Gasperi, le Belge Spaak, l'Allemand Adenauer, les Français Robert Schumann et surtout Jean Monnet, qui est un peu le pape du Marché Commun.

Quels sont les facteurs qui ont commandé ce rapprochement européen et permis la création d'un marché unifié, apparaissant, dès maintenant, comme **la 3^{ème} puissance économique mondiale** ?

Quelle est sa structure institutionnelle et quels sont ses objectifs ?

Enfin quels résultats a-t-il déjà permis d'obtenir et sur quelles perspectives débouche-t-il maintenant ?

LES FACTEURS POLITIQUES ET STRATEGIQUES

Les facteurs de rapprochement d'une communauté économique européenne sont multiples mais ils procèdent, en général, d'une double évolution, survenue en Europe depuis 1945 :

L'une politique, le rapprochement des peuples européens, l'autre économique, l'élargissement des marchés européens.

(*) Conférence prononcée à l'Institut Français, le 5 juin 1962, par M. Bernard Foubert, professeur agrégé d'histoire.

En 1945, au terme de cinq années de luttes fratricides et désastreuses, l'Europe sort de la guerre, humainement épuisée, économiquement et politiquement ruinée.

Reconstruire l'Europe, c'est s'efforcer d'abord de ressusciter le mythe de l'indépendance nationale mais, bien vite, il apparaît qu'avec l'avènement de l'ère atomique, l'hégémonie mondiale est dévolue à deux grands ensembles continentaux qui se partagent pratiquement l'Europe en zones d'influence. Ce n'est plus du déclin de l'Europe qu'il faut parler, comme en 1919, selon l'expression du géographe français A. Demangeon, mais de son effacement politique pur et simple. Cette humiliation historique, les peuples européens la ressentent profondément et elle explique que leurs dirigeants aient admis rapidement l'existence d'un problème de la construction politique européenne.

Ce serait une erreur, à notre point de vue, que d'attribuer la naissance et le succès du Marché Commun à la seule pression des forces économiques. **Le Marché Commun a été et demeure le produit d'une volonté politique européenne**, tirant les conclusions d'un conflit catastrophique et partant de la nécessité psychologique de redonner une « vocation » aux européens après l'effondrement des propagandes nationalistes.

Faut-il rappeler que la politique soviétique a grandement aidé ce dessein européen par les menaces répétées qu'elle n'a cessé de faire peser sur l'Europe de l'ouest depuis la fin de la guerre. On peut faire remarquer, à cet égard, qu'il existe, en histoire, des frontières assez immuables : c'est ainsi que les frontières du Marché Commun qui passent par l'Elbe, le Danube et les Alpes orientales, suivent à quelques exceptions près (Suisse et Autriche notamment) les limites orientales de l'empire de Charlemagne, vieille marches frontières entre Latins et Germains d'une part, Slaves d'autre part.

Les facteurs économiques et sociaux ont été également déterminants car ils ont favorisé une prise de conscience chez tous les intéressés, producteurs, consommateurs et travailleurs européens.

Il serait utile, avant de présenter le Marché Commun Européen, de rappeler qu'un marché est avant tout un lieu de vente. Faut-il souligner combien l'essor médiéval en Flandre et en Italie a été lié à une expansion commerciale, marchant de pair avec l'accroissement démographique et celui de la production, dans tout l'occident européen du XI au XIII^{ème} siècle. Les foires de Champagne ne furent-elles pas les premières foires européennes, par excellence.

A cette économie de négociant a succédé, de nos jours, **une économie de producteurs**, dans laquelle, de plus en plus, les consommateurs déterminent le sens et l'intensité des échanges. **Le marché désigne, aujourd'hui, le nombre d'acheteurs** que l'on peut atteindre pour tel ou tel produit dans telle ou telle condition.

Il fait entrer en ligne de compte des éléments aussi divers que la dispersion des acheteurs, les moyens de transport et de publicité.

C'est ainsi qu'apparaît **la notion de dimension optima du Marché** telle qu'elle s'est dégagée à la lumière de l'expérience historique des Etats-Unis d'Amérique. On a fort justement fait remarquer que les dimensions géographiques du marché américain répondaient mieux aux exigences de l'économie libérale de marché du XXème siècle, mais on pourrait lui opposer, tout aussi bien, les dimensions également continentales de l'espace économique soviétique, qui est mis en valeur par une planification systématique de caractère socialiste.

Rappelons brièvement quelques-uns des avantages du grand marché : **des avantages techniques**, tout d'abord :

- assurer la production en grande série
- permettre la standardisation des produits fabriqués
- diminuer les frais de production
- faciliter les spécialisations.

Exemple : la Belgique n'offre qu'un marché trop étroit pour permettre de s'installer à une industrie complète de l'automobile dans des conditions rentables, mais peut s'y prêter dans un cadre européen élargi.

des avantages économiques enfin :

- le grand marché accroît la concurrence, facteur de progrès économique
- il permet de supprimer les entraves aux échanges et notamment les douanes.

Rien ne serait plus faux en tout cas que de penser que l'Europe ait ignoré ces avantages du grand marché, au point de ne pas avoir tenté d'élargir les siens.

En France, dès le XVIIème et le XVIIIème siècles, des ministres audacieux, disciples des physiocrates s'efforçaient d'engager la vieille monarchie dans la voie du libre échange interne. **Colbert** et surtout **Turgot**, réduisirent progressivement les obstacles à la libre circulation des grains entre les provinces.

En Allemagne, au XIX^{ème} siècle, un grand mouvement d'unification douanière, le Zollverein (l'union douanière) se développa, à l'instigation de la Prusse qui, par le renforcement préalable de la communauté économique, prépara l'unification politique du Reich, réalisée en 1871. L'exemple est d'autant plus instructif que, dans ce cas précis, l'unification du marché fut le moyen économique direct choisi pour atteindre un but politique.

Plus près de nous encore, dès la fin de la guerre, en 1943 et 1944, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg surmontant de très fortes et très anciennes rivalités économiques (qu'on pense à celle qui oppose, par exemple, les deux grands ports de Rotterdam et d'Anvers se disputant le trafic de l'arrière pays rhénan) constituaient l'**union douanière du Bénélux**, élargie plus tard en union économique. A l'expérience, il apparaît que les 3 pays ont profité de leur fusion économique et qu'aucune des catastrophes annoncées, ne s'est produite.

Enfin, le marché commun proprement dit a été précédé par la mise en place d'institutions d'un type nouveau qui ont préparé son avènement en habituant les Européens à coopérer entre eux de façon régulière :

—**La Communauté européenne du charbon et de l'acier**, lancée en 1950 par Robert Schumann, s'inspirait de l'idée politique de liquider, une fois pour toutes, le contentieux économique franco-allemand, reposant sur l'inégale répartition des ressources en minerai de fer et en charbon à coke, de part et d'autre des frontières politiques, et d'européaniser l'industrie lourde du fer, de la fonte et de l'acier, de chaque côté du Rhin devenu un trait d'union et non plus un fossé.

La C.E.C.A. a créé le premier marché commun, celui du charbon, du fer, de l'acier et des ferrailles qui circulent, depuis près de 10 ans, sans entrave entre les six pays membres et a permis une augmentation de la production plus rapide que dans les autres pays (75% pour l'acier de 1952 à 1960).

Indéniablement, l'aspect le plus original de cette première communauté fut la création d'une institution supranationale, la **Haute Autorité**, dotée de pouvoirs de décision s'imposant aux gouvernements des pays membres.

En 1957, était instituée la **communauté européenne atomique ou EURATOM** qui a pour but de promouvoir l'exploitation pacifique de l'énergie atomique et de permettre à l'Europe d'édifier une puissante industrie nucléaire.

En fait, il est très difficile d'étendre une intégration économique profonde à des pays que séparent des structures économiques et

sociales trop différentes. Par exemple, l'unification politique de l'Italie, au milieu du XIX^{ème} siècle, a avantagé économiquement les régions du nord du pays (plaine du Pô) au détriment du sud, entraînant la paupérisation croissante du Mezzogiorno. C'est le **problème de l'aire géographique d'application** du marché commun qui soulève des problèmes difficiles (association de la Grèce et de la Turquie). D'autre part, l'application d'un marché commun se heurte au départ, à un certain nombre de difficultés spécifiques :

1ère difficulté : Le poids inégal de la charge globale des salaires selon les pays (par charge globale des salaires, on entend la somme des salaires et des charges sociales comme la sécurité sociale).

Ces différences peuvent atteindre, par exemple, 50% entre les pays méditerranéens et les pays scandinaves. A cette première difficulté, s'en ajoute une autre qui lui est connexe, **l'inégalité entre les salaires masculins et féminins** que la législation française s'honore d'avoir été la première à supprimer en Europe.

2ème difficulté : L'inégal niveau des prix entre les pays.

En fait, ce n'est pas une difficulté insurmontable. L'exemple de Bénélux le prouve encore : en 1947, le niveau moyen des salaires belges était supérieur de 60% à celui des salaires hollandais, ce qui n'a pas empêché les ventes belges en Hollande de tripler entre 1948 et 1956. En réalité, le danger le plus redoutable dans la mise en commun des marchés, a-t-on pu dire, c'est celui d'une mise en commun qui serait surtout celle des difficultés que chaque état rencontre chez lui, au départ.

* *

LE TRAITE DE MARCHE COMMUN

Comment ce Traité a-t-il vu le jour ?

HISTORIQUE DES NEGOCIATIONS

C'est en juin 1955, moins d'un an après le rejet de la communauté européenne de défense ou C. E. D., que les six ministres des affaires étrangères de la C. E. C. A. se réunissaient à Messine en Sicile, pour relancer l'idée européenne. Le communiqué déclarait notamment : « il faut poursuivre le développement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales ». C'est à déblayer le terrain que s'employa un comité de délégués gouver-

nementaux, présidé par M. Spaak. En avril 1956, le comité déposait son rapport, le **rapport Spaak**, qui définissait les grandes lignes du futur marché commun et de son contenu, c'est sur les bases de ce rapport que s'engagèrent, deux mois plus tard, les négociations de Bruxelles qui devaient conduire, le **25 mars 1957**, à la signature, à **Rome** du **traité de marché commun** entre l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

Son objectif est essentiellement de créer une véritable communauté économique entre les 6 pays ou communauté économique européenne ; la C. E. E. était née.

LES INSTITUTIONS

Le traité de Rome a mis en place un système institutionnel nouveau, tant par ses caractères que par ses organes principaux :

Les caractères des institutions

Les institutions de la C. E. E. sont profondément différentes des institutions internationales classiques

- leurs décisions s'imposent directement dans les SIX pays.
- les exécutifs n'ont pas besoin de l'approbation préalable des gouvernements des pays membres
- les décisions des conseils sont prises à la majorité excluant tout veto national
- les exécutifs de la communauté ne sont responsables que devant une assemblée parlementaire européenne et non devant chaque état.

Les organes se répartissent en 3 catégories :

- organes exécutifs
- organes de contrôle
- organes consultatifs.

Les ORGANES EXECUTIFS comprennent :

1°) **Le conseil des ministres**, composé d'un représentant du gouvernement de chaque état. C'est un organe politique dont la fonction consiste à coordonner les politiques économiques des états membres en statuant sur les projets présentés par la commission. Ses décisions se prennent à l'unanimité dans la première étape, puis à la **majorité qualifiée** qui forme le droit commun du traité. En pratique, les 17 voix se répartissent de la façon suivante : France, Italie, Allemagne, 4 voix chacune, Belgique et Pays-Bas, 2 voix

chacun. Luxembourg, une voix. La majorité pondérée a été fixée à 12 voix afin d'empêcher 2 grandes puissances de pouvoir faire prévaloir leurs vues contre une autre grande puissance sans l'accord de la Belgique et de la Hollande.

2°) **La commission européenne**, qui comprend 9 membres (pas plus de 2 par état). Elle constitue l'organe communautaire par excellence : ses membres sont indépendants des gouvernements et nommés pour 4 ans par accord unanime des gouvernements (mandat renouvelable). C'est un organe collégial (majorité simple), ses pouvoirs se ramènent essentiellement à quatre :

Premièrement : surveiller l'exécution du traité par les états membres (recommandations et avis).

Deuxièmement : représenter la communauté devant l'Assemblée parlementaire européenne et dans le monde (auprès des pays tiers et des organisations internationales).

Troisièmement : un pouvoir de décision pour l'exécution des mesures prises dans le cadre du traité.

Quatrièmement : proposer des mesures au conseil des ministres.

ORGANES DE CONTROLE

Les organes de contrôle comprennent :

1°) **Le contrôle parlementaire** qui est exercé par l'assemblée parlementaire européenne, composée de 142 membres, élus au sein des parlements des SIX pays et qui peuvent :

—poser des questions écrites ou orales,
—renverser la commission par le vote d'une motion de censure à la majorité des 2/3.

2.—**Le contrôle juridictionnel** est assuré par une cour de justice, composée de 7 juges nommés par les gouvernements, et habilitée à dire le droit dans l'application et l'interprétation du traité. Il convient de noter que ces deux organes de contrôle sont communs aux trois communautés, la C. E. C. A. L'EURATOM et la C. E. E.

ORGANES CONSULTATIFS

Les organes consultatifs sont :

1°) **Le Comité économique et social** : (une centaine de membres représentant les employeurs, les travailleurs et les consommateurs européens) pour l'EURATOM et la C. E. E.

2°) **Le comité consultatif**, auprès de la C. E. C. A. (même rôle et même composition).

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU TRAITE

La réalisation progressive du traité doit s'accomplir au cours d'une période transitoire variant de 12 à 15 ans et divisée en 3 étapes de 4 ans dont la première a été franchie le 31 décembre 1961.

Le premier objectif est la réalisation de l'union douanière par l'élimination des obstacles aux échanges à l'intérieur (droits de douane et contingents) par la mise en place d'un tarif extérieur commun vis à vis des pays tiers, au niveau de la moyenne arithmétique des droits appliqués entre les états membres au 1er janvier 1957.

Le second objectif que se propose le traité est la réalisation de l'union économique finale par le rapprochement des économies, ce qui suppose remplies, certaines conditions dont les principales sont au nombre de quatre :

1°) **La libre circulation des personnes, des services et des capitaux.** La main d'œuvre : les travailleurs pourront circuler librement et exercer un emploi dans n'importe quel pays de la communauté.

Les Services : un ressortissant de l'un des six pays du marché commun aura le droit de s'établir dans un autre pays de la communauté pour y exercer une profession ; c'est le **droit d'établissement**. Exemple : un médecin français pourra ouvrir un cabinet en Allemagne. D'autre part, un ressortissant de l'un des « six » pourra également fournir ses services dans n'importe quel pays de la communauté (à condition évidemment que les prestataires et le bénéficiaire soient établis dans des pays différents) : c'est le **droit à la libre prestation des services**. Exemple : un médecin allemand pourra se rendre en France pour y donner une consultation ou y effectuer une opération.

2°) **L'unification des marchés agricoles et des transports** posait l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre car, aux obstacles habituels, venaient s'ajouter des entraves de toutes sortes, traduisant l'existence, dans tous les pays, de politiques de soutien à l'agriculture. Le gouvernement français ayant fait de la définition d'une politique agricole commune la condition de son acceptation du passage à la seconde étape, le conseil des ministres de la C. E. E., après 140 heures de délibérations, au cours de négociations qui durèrent du 18 décembre 1961 au 14 janvier 1962, a pris les décisions suivantes : la réalisation du marché commun agricole au cours de la période allant du 1er juillet 1962 au 31 décembre 1969, comportera 4 réformes principales :

a) L'établissement de la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur du marché commun : tous les obstacles (droits de domaine, contingents) seront remplacés à partir du 1er juillet 1962 par le **prélèvement** (taxe compensatoire d'égalisation des prix) en argent dont le montant représentera la différence entre les prix (plus élevés) pratiqués dans le pays importateur et ceux (moins élevés) offerts par le pays exportateur. Ces prélèvements, qui vont progressivement en diminuant, disparaîtront complètement en 1970, lorsque le niveau commun des prix sera atteint.

b) Le rapprochement des prix librement formés sur les marchés.

c) L'établissement d'une préférence communautaire vis à vis des pays tiers par installation d'un système de prélèvements aux frontières.

d) L'organisation des marchés agricoles européens par produits (garantie uniforme).

La commission européenne sera aidée, dans cette lourde tâche, par des **comités de gestion** qui, pour chaque catégorie de produits, représenteront à la fois l'administration de la commission et celles des états membres, chargées, en définitive, de l'application des décisions.

3°) La troisième condition à la réalisation de l'union économique est la **définition d'une politique commune**.

a) **sur le plan social** : le marché commun doit aboutir à l'harmonisation des systèmes sociaux par la collaboration des états membres sur toutes les matières relatives à :

- L'emploi, le droit du travail
- les conditions du travail
- la formation professionnelle
- les régimes de Sécurité Sociale
- la protection contre les accidents
- l'hygiène du travail.

La commission du marché commun consulte à cette occasion, le comité économique et social. D'autre part, un **fonds social européen** a été créé qui a pour mission de faciliter le réemploi des travailleurs dans le cadre d'une économie de grand marché, en accordant une aide de 50% pour le remboursement des frais entraînés par les transferts de travailleurs ayant déjà un réemploi.

b) **Sur le plan économique** : l'égalisation de la concurrence doit permettre :

- le contrôle des ententes et des monopoles
- le contrôle des pratiques d'aides ou de subventions par les états
- la suppression des distorsions provenant de conditions législatives ou réglementaires différentes (dispositions fiscales en particulier).

c) Sur le plan financier :

La recherche de l'équilibre économique interne par une orientation judicieuse des investissements, a amené les promoteurs du traité à créer une **banque européenne d'investissements**, au capital d'un milliard de dollars, qui fera appel aux marchés des capitaux ou à ses ressources propres. Elle pourra accorder des prêts ou des garanties pour la réalisation de projets de développement. Sur le plan fiscal comme sur le plan monétaire, la souveraineté des états demeure, mais il apparaît qu'une coordination s'avère indispensable à la stabilité de l'ensemble, prélude à une future organisation monétaire européenne. Il est à peu près certain que la réalisation progressive du marché commun rendra ces réformes nécessaires à plus ou moins long terme.

4) **L'association des Etats d'Outre-Mer**, et le problème qu'elle soulève découle du fait que certains membres, la France notamment, ont des liens étroits avec des états extra-européens, surtout africains.

La formule d'association retenue, prévoit :

- La mise en œuvre d'une politique commune d'investissement financée par le **Fonds de Développement Outre-Mer** auquel les états européens contribuent pour près de 600 millions de dollars (période 1958-1962)
- le développement des échanges commerciaux entre les états du marché commun et les jeunes états d'Outre-Mer.

La convention d'application, valable pour 5 ans, sera renouvelée d'ici le 1er janvier prochain.

*

* *

LE BILAN DU MARCHE COMMUN

L'APPLICATION DU TRAITE

L'Union douanière avance plus vite que prévu. La baisse des droits de douane sur les produits industriels a atteint le 31 décembre 1961, 40% par rapport à 1957, elle atteindra 50% le 1er juillet prochain.

Les restrictions quantitatives ou contingents ont été complètement supprimées pour les produits industriels à la fin de 1961.

D'autre part, la mise en place du tarif extérieur commun a commencé : c'est l'un des plus simples du monde (2875 lignes contre 3685 pour celui des États-Unis) : Plusieurs rapprochements vers ce tarif commun ont été effectués.

La libération progressive des mouvements de personnes et de capitaux a débuté et les premiers pas vers une politique commune ont été faits.

La décision de passer à la deuxième étape est aussi l'entrée définitive dans la période de l'irréversible. En effet, pour toute une série de décisions que devra prendre le conseil des ministres du marché commun, elle implique l'abandon de la règle de l'unanimité c'est-à-dire l'accord nécessaire de tous les gouvernements et **l'adoption de la règle de la majorité qualifiée.**

Le passage à la 3ème étape sera donc, en principe, automatique.

LES RESULTATS DU MARCHE COMMUN

Ils ont déjà dépassé les prévisions les plus optimistes et sont un gage du succès final. Au cours des six premiers mois de 1961, la production industrielle de la communauté a dépassé de 30% celle de 1958 (contre 15% seulement aux U. S. A.) Trois facteurs sont à la base de cette expansion.

Le développement des échanges intra-communautaires, qui ont augmenté de 73% en quatre ans. Un exemple frappant et symbolique : l'Allemagne a remplacé l'Algérie comme premier fournisseur et premier client de la France en 1961.

Les milieux économiques de la communauté jouent à fond le marché commun, c'est ainsi qu'on voit se multiplier :

- la création d'organisations professionnelles européennes
- les efforts de normalisation et de rationalisation des entreprises.

Le Marché commun est à l'origine, en France en particulier, d'une véritable révolution psychologique. On a pu dire qu'il était le « fil d'Ariane de l'expansion française ».

—Les accords entre entreprises des pays de la communauté. Exemple : les accords Renault-Alfa-Romeo, la collaboration entre grands magasins, l'utilisation réciproque de réseaux de distribution nationaux.

L'afflux des capitaux étrangers, surtout américains (US). Près de 600 millions de dollars de 1958 à 1960 et plus de 500 entreprises américaines se sont installées dans le Marché Commun depuis 4 ans (dont 55% en Allemagne).

D'ores et déjà, le **Marché Commun constitue la troisième puissance économique mondiale** après les Etats-Unis et souvent à égalité avec l'URSS. La comparaison entre les chiffres de production des 3 grands montre que pour des productions aussi essentielles que celles de la Houille, de l'Acier, du Ciment, des automobiles, la C. E. E. est en bonne place entre les U. S. A. et l'Union Soviétique.

Il y a plus, le Marché Commun est sans aucun doute la **première puissance commerciale mondiale** avec, pour le commerce extérieur, un chiffre d'affaires double de celui des Etats-Unis. Enfin, le **Marché Commun est en train de devenir la première puissance financière du monde à égalité avec les U. S. A.** (17 milliards de dollars de réserves en or et devises). C'est probablement le phénomène le plus important de l'histoire économique de ces dernières années.

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES INTERNATIONALES

Le Marché commun, accueilli, à ses débuts, avec le scepticisme que l'on sait, provoque maintenant un engouement extraordinaire en raison de ses victoires économiques et de la nouvelle réalité internationale qu'il est en train de dessiner. On peut distinguer entre les membres associés et les candidats à cette même association.

Outre les états africains et les territoires d'outre-mer déjà associés, **la Grèce** a conclu un accord d'association en septembre dernier. (1961)

D'autre part, des demandes d'association qui font l'objet de négociations séparées, ont été déposées par **l'Autriche, la Suisse, la Norvège, la Suède, l'Irlande et la Turquie.**

Mais l'événement le plus considérable a été la demande de négociation pour l'adhésion au Marché Commun, adressée au conseil le 9 août 1961 par la **Grande Bretagne**, initiative bien accueillie, mais qui soulève une foule de problèmes (comment concilier notamment la préférence communautaire européenne et la préférence britannique impériale). En fait l'effritement du commonwealth rapproche peu à peu la Grande Bretagne de l'Europe (où la géographie prend sa revanche sur l'histoire).

Enfin, **les Etats-Unis**, par la voix du président Kennedy, ont demandé l'ouverture de négociations en vue d'organiser sur des

bases nouvelles, libre-échangistes, les rapports entre nations atlantiques, mais il serait malsain que les milieux d'affaires américains voient dans le Marché Commun uniquement un exutoire pour leurs marchandises et leurs capitaux sans qu'aucune garantie de réciprocité soit accordée aux produits européens.

La C. E. E. n'a pas l'intention, d'ailleurs, de s'enfermer derrière une muraille douanière puisqu'elle vient de proposer à Genève une réduction de 20% aux pays tiers.

*

* *

Le moment est venu de conclure sur les perspectives et les chances actuelles du Marché Commun.

Les données du problème ne sont pas uniquement économiques mais aussi politiques.

Du point de vue économique, il faut répéter que le Marché Commun n'a pas été conçu, à l'instar de la parade anglaise, (Association européenne de Libre-échange) comme une zone de libre échange européenne, laissant intacts les souverainetés des états et les particularismes nationaux mais, au contraire, comme une intégration totale de l'ensemble économique des pays membres, au sens d'une fusion économique, ce qui est tout différent. A quelles fins ? C'est W. Hallstein, le président de la commission économique du Marché Commun, qui a répondu récemment en ces termes : « En Europe, l'intégration économique est le soubassement et la condition de tous progrès vers une union politique effective ».

Par ailleurs, les brillants succès remportés par le Marché Commun ne doivent pas en dissimuler les graves faiblesses :

Ses institutions ne sont que des organes techniques, au service du tout puissant conseil des ministres nationaux.

L'Assemblée parlementaire, non élue, n'a qu'un rôle consultatif.

Si la volonté politique de surmonter les particularismes économiques nationaux demeure jusqu'à présent très forte, par contre les participants sont loin d'être d'accord sur la future construction européenne.

Le problème est au cœur des négociations sur l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché Commun.

L'Europe, bien sûr, mais quelle Europe ? Celle des patries ou bien une Europe fédérale ? La formulation en reste à faire.

Si bien qu'en tenant compte de ces données encore très imprécises, on peut avancer que l'avenir du Marché Commun Européen dépend de deux ensembles de conditions principales :

Des conditions économiques d'abord : l'élaboration et la mise en place d'une véritable planification économique européenne « inséparable », comme le soulignait récemment M. Marjolin, « de la formulation d'un programme économique européen à long terme ».

Des conditions politiques : enfin, par la création d'institutions politiques, à commencer par une Constituante européenne.

En fait pour les Européens, il ne saurait s'agir seulement, comme semble le penser une majorité d'anglo-saxons, et en particulier, certains milieux d'affaires américains, de créer un puissant animal économique visant à accroître les ventes, à l'enrichissement matériel, au développement des échanges internationaux, mais aussi et surtout, de sortir du vide politique laissé en Europe par la troisième guerre mondiale.

Pour les Européens, il ne saurait s'agir uniquement de promouvoir une nouvelle frontière économique, mais surtout, en face des perspectives ouvertes par l'ère atomique et la course à l'espace, d'assurer à leur communauté la maîtrise de ses destinées et de ses responsabilités particulières (vis-à-vis notamment du tiers monde africain) en réalisant enfin les États-Unis d'Europe.

Bernard FOUBERT

LE MARCHÉ COMMUN ET L'AFRIQUE(*)

Un des phénomènes les plus passionnants de notre époque est ce mouvement qui pousse les Hommes à se rassembler entre eux et à concevoir la terre comme le cadre d'une expérience humaine commune ; et si le 19ème siècle a eu l'intuition que l'unité du monde serait une des réalités de l'avenir, il semble que la vocation du 20ème soit de la réaliser et de la faire triompher dans tous les domaines de l'activité des Hommes.

Bien qu'il ne soit encore qu'une expérience limitée, le Marché Commun constitue pour l'Europe une des étapes de ce rapprochement des nations entre elles : et dans cette perspective, l'Association de 17 Pays africains aux 6 Pays de la Communauté Economique Européenne est une sorte de « pont économique » lancé entre deux Continents.

Monsieur FOUBERT a montré pourquoi et comment six Etats européens avaient décidé d'unir leurs efforts pour rechercher en commun des solutions rationnelles et pacifiques aux problèmes que pose à l'Europe son développement économique au cours du deuxième demi-siècle.

On connaît les premiers résultats de ce regroupement économique de l'Europe : les six Pays de la Communauté possèdent déjà une industrie lourde commune avec le **Pool Charbon-Acier** : la création de l'**Euratome** permet une recherche et une utilisation collective de l'énergie atomique ; les grandes lignes d'une politique agricole européenne ont été adoptées avec le « **Pool vert** ».

Toutefois le Marché Commun ne traduit pas seulement les aspirations de ces pays vers un mieux-être économique et social, mais il manifeste aussi une prise de position en face du problème de l'aide aux pays en voie de développement.

La chance de l'Europe est d'être surtout composée de nations riches, dont le regroupement en une seule unité économique fera

(*) Conférence prononcée à l'Institut Français, le 12 juin 1962, par M. Georges-Marie Chenu, Secrétaire d'Ambassade.

du Vieux Continent l'égal des deux grandes puissances continentales qui se partagent le monde, les Etats-Unis d'Amérique et la Russie Soviétique. Mais, les Six pays de la C. E. E. se refusent à voir leur surcroît de richesses renforcer leurs reflexes égoïstes de « nations nanties » aussi désirent-ils mettre à la disposition des pays en voie d'émergence leurs connaissances techniques et une partie de leurs surplus de revenus.

Cette volonté d'aide et de coopération est la première raison de cette Association.

Mais, la sagesse et le bon sens commandent aussi à l'Europe d'accorder largement son appui à de jeunes nations qui le sollicitent et qui, en cas de refus ou de réponse trop mesurée, seraient tentées de s'adresser à d'autres puissances dont l'intervention pourrait remettre en cause l'équilibre du monde.

Une expérience comme celle de l'Association, qui tend à rendre permanente et massive l'aide des nations riches aux nations moins favorisées, ne peut laisser indifférente une Amérique Latine qui manifeste avec véhémence son aspiration vers le mieux-être et l'unité.

Cette association soulève aussi le problème des débouchés des produits tropicaux. Ces pays nouveaux sont le plus souvent des pays agricoles producteurs des mêmes denrées dites « tropicales » : Par suite de la surproduction internationale il est nécessaire d'organiser, à l'échelle du monde, un système rationnel et efficace, d'achats et de ventes qui garantissent aux nations productrices des revenus stables et rémunérateurs leur permettant de s'industrialiser.

Le but de cet exposé est de présenter cette « Association » de certains pays africains avec les pays du marché commun ; d'expliquer les circonstances dans lesquelles cette association a été créée ; de montrer que cette « Association » s'efforce de réaliser une coopération multilatérale et une zone de libre échange entre deux continents.

Les perspectives d'avenir seront examinées en fonction des critiques et des protestations émises par des pays d'Afrique et d'Amérique Latine qui ne font pas partie de cette Association.

*

* *

HISTORIQUE

L'Association de 17 pays africains à l'Europe des 6 a été demandée par la France qui en avait fait la condition « sine qua

non » de son adhésion au Marché Commun. La Communauté Economique Européenne devant réaliser une vaste zone de libre échange, il était nécessaire que tous les partenaires fussent mis sur un pied d'égalité. Comme certains pays européens avaient des charges outre-mer, deux solutions étaient possibles ; ou bien éliminer les territoires africains ou bien les faire prendre en charge par tous les pays signataires du Traité de Rome. C'est cette dernière solution qui a prévalu.

Ainsi, dès 1957, des territoires appartenant à trois continents différents furent associés au Marché Commun.

En Afrique : Tous les territoires qui étaient sous la mouvance française et les pays sur lesquels la Belgique et l'Italie exerçaient des responsabilités administratives.

En Asie et dans le Pacifique : Les Comores et la Polynésie françaises et la Nouvelle Guinée Hollandaise.

En Amérique Latine : Les Antilles et la Guyane Françaises ; Surinam et les Antilles Hollandaises.

A cette époque, en mars 1957, les leaders nationalistes africains et surtout ceux d'expression française se montrèrent fort réservés devant cette Association dont ils craignaient que les dispositions, en apparence généreuses, ne cachent des manœuvres substituant à une domination nationale une domination collective.

Les faits allaient démentir ces appréhensions et prouver que cette Association leur était largement favorable. Et lorsque les nouveaux Etats africains accédèrent à la souveraineté internationale au cours des années 1959 et 1960, l'une des premières décisions des jeunes gouvernements fut de confirmer leur association à la Communauté Economique Européenne ; la Guinée exceptée !

En 1962, l'Association de l'Afrique à l'Europe se présente de la façon suivante :

a) Elle établit des liens économiques entre une petite Europe (six pays) et une petite Afrique qui mérite cette appellation car elle ne comprend aucun pays d'expression anglaise (Ghana-Nigeria-Sierra Leone) et aucun pays d'expression musulmane (Maroc, Tunisie, Libye, etc...)

b) Les pays d'expression française dominant par leur nombre. Sur les 17 pays africains associés au Marché Commun, 16 d'entre eux ont choisi le français comme langue officielle ; un pays fait exception : la Somalie qui parle à la fois l'arabe et l'italien.

c) Les pays africains associés au Marché Commun comprennent donc :

1.— Tous les territoires où la France exerçait des responsabilités politiques (moins la Guinée) : La Mauritanie, le Mali, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Dahomey, la Haute Volta, le Tchad, la République Centre Africaine, le Gabon, le Cameroun, le Congo (Brazzaville) et Madagascar ; (33.654.000 habitants).

2.— Le Congo ex-belge (9.300.000 habitants) et le Ruanda-Urandi (4.700.000 habitants).

3.— La Somalie ex-italienne (1.300.000).

Au total 17 pays indépendants comprenant 48.954.000 habitants ; mais à ces 17 états s'ajoutent 3 territoires qui n'ont pas acquis leur souveraineté internationale à la date du 1er juin 1962 ; l'Algérie, les Comores et la Côte des Somalies représentant 10.750.000 habitants. Le nombre des Africains concernés par le Marché Commun est donc de 57.400.000.

La convention par laquelle ces différents pays se sont associés à la C. E. E. expire à la fin de l'année 1962, mais une nouvelle convention est en voie de négociation. Un dialogue s'est déjà engagé depuis plus d'un an entre les représentants des gouvernements intéressés. Des rencontres ont eu lieu à Yaoundé, à Rome, à Bruxelles, mais la manifestation la plus spectaculaire fut la tenue à Strasbourg au cours du mois de juin 1961 d'une conférence interparlementaire rassemblant 103 députés africains et 142 députés européens.

Les motions adoptées mettent l'accent sur trois points :

1.—Le souci des Etats Africains de négocier sur une base d'égalité avec l'Europe des Six.

2.— Leur ferme volonté d'éliminer de cette association tout aspect politique. Un parlementaire européen ayant avancé que, selon lui, l'association de pays africains à la C. E. E. signifiait de leur part une approbation de la politique occidentale, fut sévèrement repris par les délégations africaines.

3.—Surtout, les députés africains ont fait adopter une proposition tendant à donner un caractère institutionnel à l'« Association ». La nouvelle convention aurait une durée de 5 années et son exécution serait confiée à des organismes paritaires africano-européens comprenant : un exécutif responsable devant une assemblée parlementaire groupant un nombre égal de députés européens et africains.

Une association de ce genre a sans doute peu de précédents dans l'histoire des peuples. C'est certainement la première fois que des

anciennes colonies établissent par voie de négociation des relations financières et économiques aussi étroites avec leurs anciennes métropoles ou avec des pays ayant bénéficié du fait colonial. Cet effort pour dépasser les méfiances et les ressentiments qui sont les conséquences normales de toute colonisation mérite d'être souligné ; son explication doit être cherchée dans les avantages que cette association présente pour l'Afrique.

*
* *

COOPERATION MULTILATERALE

L'association de 17 pays africains à l'Europe des Six permet la réalisation d'une coopération multilatérale dans les domaines financiers, culturels et techniques.

1.—Coopération financière

L'Europe des 6 a décidé de participer au développement des Pays Associés en finançant des projets qui présentent un intérêt certain pour la mise en valeur de ces nouveaux états.

Un « **Fonds Européen de Développement** » d'un montant de \$ 581.000.000 de dollars a été créé en 1957. Il est alimenté par des versements des Etats Européens : la France et l'Allemagne de l'Ouest ont versé chacun \$ 200.000.000.

La procédure d'exécution de ce projet est la suivante. Les pays associés préparent eux-mêmes leurs projets qu'ils présentent au Comité Directeur du Fonds. Les critères d'acceptation sont simples ; il suffit que ces projets aient un caractère évident d'intérêt général et qu'ils s'intègrent dans un ensemble planifié. Des appels d'offres internationaux sont lancés dans le ressort de l'Association et des Commissaires Européens sont ensuite chargés du contrôle et du paiement des travaux.

Les crédits du Fonds sont des « dons » et ne donnent lieu à aucun remboursement.

De nombreux projets ont déjà été réalisés sur les crédits du Fonds. Parmi les 174 réalisations terminées, on peut citer à titre d'exemple :

- 600 kms. de routes goudronnées à Madagascar,
- Une plantation de 4.000 hectares de palmiers à l'huile et une huilerie au Dahomey.
- Une école normale et un lycée à Bamako (Mali).
- Un Institut pédagogique supérieur à Dakar (Sénégal),

—La construction d'un port de pêche à Port Etienne (Mauritanie).

—Carte pédagogique d'une région au Ruanda-Urundi.

2.—Coopération culturelle et technique

Elle se manifeste par :

a) L'octroi de bourses d'études ou de stages dans toutes les écoles et universités du Marché Commun à des candidats désignés par leur gouvernement : Au cours de l'année 1961, 271 bourses.

b) La coopération technique comporte la mise à la disposition des Etats d'experts (228 en 1961) et l'exécution d'études préparatoires permettant aux gouvernements africains de présenter leurs projets au Comité Directeur du Fonds de Développement.

*

* *

Cette coopération multilatérale a été accueillie avec satisfaction mais son application soulève des objections.

a) On reproche à l'aide technique et culturelle sa dispersion et son caractère mal adapté à l'Afrique. La nouvelle convention d'association prévoit la création et le financement par le F. I. D. O. M. d'un Institut Africano-Malgache qui serait spécialisé dans les questions de développement. Des chaires africaines seront aussi créées dans les universités européennes et des chaires européennes dans les universités africaines.

b) Au Fonds Européen de Développement, il est reproché sa lenteur, la médiocrité de sa dotation et le caractère trop européen de ses rouages.

A partir de janvier 1963 et suivant les recommandations de Strasbourg, ce « Fonds » deviendra mixte ; son fonctionnement et son contrôle seront confiés à une Commission paritaire africano-européenne. Quant à l'importance du nouveau crédit pour la période 1963-67, elle fait l'objet de propositions diverses. Les Africains voudraient \$ 1.800.000.000. Le Comité du Marché Commun propose \$ 1.500.000.000. La France \$ 1.000.000.000. Les Hollandais \$ 500.000.000 ; l'accord vient de se faire autour de \$ 780.000.000.

Ce chiffre peut paraître faible en face de l'immensité des besoins de l'Afrique mais il ne faut pas perdre de vue que cette aide multilatérale européenne s'ajoute à l'effort bilatéral que chacun des six pays effectue chaque année à titre individuel en faveur des pays africains de leur choix.

Cette aide bilatérale s'élevant à \$ 850.000.000 par an, l'aide **multilatérale** (\$ 780.000.000 pour 5 ans) à \$ 150.000.000, c'est donc une somme de \$ 1.000.000.000 que l'Afrique associée (c'est-à-dire 57.400.000 personnes) recevra à partir de 1963.

Cette coopération multilatérale serait un effort incomplet si elle ne s'appuyait pas sur une aide économique d'un caractère spécial qui constitue le deuxième objectif de l'Association des 17 pays africains au Marché Commun.

*

* *

UNE ZONE DE LIBRE ECHANGE

L'établissement d'un cadre économique particulier entre l'Afrique et l'Europe est un problème délicat et controversé.

Le Traité de Rome proclame que pour réaliser un développement communautaire satisfaisant, il faut établir « des relations économiques étroites entre les Pays africains et la Communauté Economique Européenne », mais les partenaires de l'Association ne s'entendent pas sur la manière de réaliser cette association économique. Le débat tourne autour de la question suivante : pour augmenter le commerce entre les 6 pays européens et les 17 pays africains, faut-il adopter le protectionnisme ou au contraire revenir au libre échangisme ?

1.—Les Pays Africains.

La position des Pays africains, qui sont pour la plus grande part des pays d'expression française, est influencée par le régime préférentiel dont ils jouissent sur le marché français. Depuis 1955, leurs produits tropicaux bénéficient d'une part d'une exemption douanière et d'un écoulement prioritaire, et d'autre part les prix d'achat sont fixes et supérieurs d'environ 20% aux prix mondiaux.

Ce régime protectionniste a été d'une aide déterminante pour les économies africaines qui ont été garanties contre les variations des prix mondiaux et qui ont accru leur production de près de 50% en moins de 10 ans.

Les pays africains voudraient conserver ces avantages et demandent à tous les pays membres de la C. E. E. de leur offrir sur le marché européen une protection analogue à celle qu'ils reçoivent de la France.

Ces pays demandent aussi que soient supprimées toutes les taxes intérieures (dites taxes à la consommation) qui, dans certains pays du Marché Commun, frappent lourdement les produits tropicaux et limitent leur consommation.

2.—Mais les pays européens attachés au libre-échange, l'Allemagne de l'Ouest et la Hollande notamment, s'opposent à ce régime protectionniste et souhaitent que les produits tropicaux du monde entier puissent accéder librement au marché européen.

Ils estiment que cette concurrence devrait donner un coup de fouet aux économies africaines et permettre le maintien de relations commerciales normales avec les pays de l'Amérique Latine (café, cacao et bananes).

3.—La position française.

La position française est intermédiaire entre ces deux thèses et s'inspire de son expérience concrète des réalités africaines.

L'Agriculture occupe une place primordiale dans les économies des pays du monde noir. Le travail de la terre y fait vivre 80% de la population, fournit 90% des exportations et 50% des ressources budgétaires. L'équilibre économique, financier, social et politique des nouveaux états est conditionné par l'assurance de débouchés sûrs et la garantie de prix stables et rémunérateurs.

Or depuis dix ans, les prix mondiaux ne font que baisser et Monsieur ADLAI STEVENSON, délégué permanent des Etats-Unis à l'O. N. U., déclarait dernièrement au cours d'un séminaire africain réuni à Lake Forest « les experts estiment qu'une baisse de 20% sur les produits tropicaux est prévisible dans le courant des 5 prochaines années ».

Des calculs effectués par des économistes français évaluent de 3 à 5 milliards de dollars les pertes annuelles subies par les économies tropicales par suite du fléchissement continu des prix des matières premières. D'autres spécialistes avancent qu'une augmentation de 33% des produits tropicaux procurerait aux pays producteurs un bénéfice de plus de 8.000.000.000 de dollars par an : soit une somme égale à l'ensemble de l'aide mondiale aux pays en voie de développement (\$ 8.224.000.000 en 1961).

Pour la France, l'aide technique et financière aux pays en voie de développement risque d'être inopérante si elle ne s'appuie pas sur une aide économique qui doit garantir aux pays producteurs des marchés sûrs et des prix élevés et stables.

Si les pays consommateurs qui sont des pays industrialisés acceptaient d'acheter plus chers les produits tropicaux, ils n'auraient

pas à accorder des aides financières aussi importantes et les pays producteurs disposeraient alors de revenus plus abondants pour amorcer eux-mêmes leur développement économique. Ce qui importe, c'est non seulement que les pays neufs survivent mais surtout qu'ils gagnent leur vie et pour cela qu'ils puissent fabriquer, exporter et vendre à des prix rémunérateurs sur le marché mondial.

C'est pourquoi, les experts français sont partisans d'une augmentation sensible des prix mondiaux des denrées tropicales : cette hausse réduirait l'écart entre la zone franc et le reste du monde et augmenterait les ressources des pays en voie d'émergence. Mais, en attendant qu'une telle mesure intervienne, la France estime qu'il n'est pas possible de supprimer pour le moment les barrières douanières qui protègent les pays africains d'expression française sans ébranler profondément les bases encore fragiles sur lesquelles ces jeunes nations appuyent leur nouvelle souveraineté.

Si les exportations de café de Madagascar sur la zone franc devaient être payées au cours mondial, il en résulterait pour l'économie de ce pays une perte de près de \$ 8.000.000. Des chiffres encore plus démonstratifs pourraient être avancés pour le cacao de la Côte d'Ivoire et l'arachide du Sénégal.

4.—Le projet d'association.

La Commission chargée d'élaborer un projet pour la nouvelle convention d'association a préparé un texte qui établit un compromis.

a) **Dans le sens Afrique-Europe.** Dès le 1er janvier 1963, 17 produits tropicaux africains (dont le cacao, le café, la vanille et les bois tropicaux) entreront en franchise dans le Marché Commun. A la fin de la période de 5 années, cette franchise sera étendue à tous les produits en provenance des pays associés.

b) **Dans le sens Europe-Afrique :** les produits du Marché Commun bénéficieront de droit de douane presque nul excepté dans le cas de produits concurrençant les industries locales.

c) En arrivant sur le Marché Commun tous les autres produits tropicaux se verront imposer un droit de douane commun⁽¹⁾ dont le montant sera inférieur de 50% au tarif commun prévu. Ainsi les produits d'Amérique Latine se vendront plus chers sur le marché européen mais leur entrée sera libre car les contingents seront abolis.

Toutes les taxes intérieures sur les produits tropicaux seront supprimées.

(1) Environ 15% ad valorem.

Ainsi le régime économique de l'Association serait à mi-chemin entre les thèses libérales et les thèses protectionnistes.

Les produits tropicaux des pays associés ne bénéficieront pas sur le Marché Commun d'une protection absolue analogue à celle de la zone franc.

Aussi par compensation, le Fonds Européen accordera des crédits spéciaux pour améliorer, moderniser et diversifier l'agriculture africaine : cette aide devrait permettre de résorber les surproductions et d'aborder dans de meilleures conditions la concurrence internationale.

De plus, le Fonds Européen soutiendra les prix par l'intermédiaire des Caisses de stabilisation qui existent déjà au Congo et en Afrique d'expression française.

*
* *

L'AVENIR DE L'ASSOCIATION

L'Association des pays africains au Marché Commun a suscité à travers le monde des appréhensions et des critiques qui peuvent être groupées sous deux thèmes principaux.

1) Un certain nombre d'Africains, au nom d'un africanisme soupçonneux, et tous les Marxistes accusent le caractère **néocolonialiste** de cette Association qui maintiendrait des liens politiques entre les anciennes colonies et les anciennes métropoles et retarderait l'industrialisation de l'Afrique.

2) Enfin de nombreux économistes et hommes politiques, attachés au libéralisme économique et à la liberté du commerce international, reprochent à cette Association de constituer **un obstacle à l'unité économique du monde.**

A) NEOCOLONIALISME

L'accusation de néocolonialisme est particulièrement mal fondée, car l'esprit de cette Association est tout à fait différent de celui du « pacte colonial ».

Aucun lien politique n'enchaîne les pays africains à la Communauté Européenne. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les différents votes de ces pays à l'O. N. U. à l'occasion notamment de questions comme l'Algérie, l'Angola, ou les expériences atomiques.

Les clauses économiques de l'Association ne réduisent pas ces pays au rôle subalterne de fournisseurs de matières premières,

mais elles favorisent, au contraire, leur industrialisation en prévoyant la création de taxes douanières sur les produits fabriqués en Europe ; et on sait à l'avance que cette faculté sera largement utilisée par les Etats associés.

C'est en effet l'intérêt de l'Europe que l'Afrique s'industrialise car la création de centres de production importants sur le continent noir est une condition de son développement économique et de sa stabilité politique.

Dans un premier temps les produits industriels africains concurrenceront les produits européens, mais la fourniture, le montage et l'entretien des usines africaines établiront de nouveaux courants d'échanges qui compenseront les pertes subies.

Enfin à long terme, il est reconnu que les échanges entre deux pays industrialisés sont toujours plus importants en valeur et en volume et surtout plus stables que les échanges entre un pays agricole et un pays industrialisé.

B) OBSTACLES A L'UNITE ECONOMIQUE DU MONDE

Il est parfaitement exact que la création d'un tarif commun extérieur autour des pays de l'Association constitue une entorse au principe de la libre circulation des biens entre les continents.

A la dernière réunion de la Commission Economique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abéba, les pays africains du Commonwealth britannique, particulièrement le Ghana et le Nigeria, se sont violemment élevés contre cette zone préférentielle, pour des raisons d'ailleurs plus politiques qu'économiques.

Les Etats-Unis d'Amérique du Nord viennent de proposer dans un mémoire adressé à l'O. C. E. D. E., la suppression de toutes les taxes intérieures et extérieures ainsi que de tous les contingents sur les produits tropicaux importés.

Enfin sur l'initiative du Brésil, l'Amérique Latine vient d'envoyer à Bruxelles une délégation pour protester contre les incidences du tarif commun extérieur sur la vente en Europe du café et du cacao de ce Continent.

Ces protestations, et surtout celles de l'Amérique Latine, sont parfaitement légitimes mais elles n'apportent pas de solution au véritable problème de l'économie mondiale qui est la **recherche et l'édification d'un cadre économique international favorisant le développement harmonieux et rapide du Tiers Monde**. Cette mise en valeur des jeunes nations peut-elle être réalisée par l'application du libre échange dans les rapports économiques entre les pays ?

On connaît les résultats de la libre concurrence dans les échanges entre pays industrialisés et pays producteurs de matières tropicales : surproduction, instabilité et baisse des prix, formation insuffisante du capital dans les pays agricoles, augmentation de la dépendance économique. En fait, le libéralisme, basé sur le profit et sur la concurrence, est singulièrement mal adapté à des pays encore trop pauvres pour supporter victorieusement la lutte économique et pour distribuer des revenus satisfaisants pour tous.

Son application à l'Afrique Associée, par suppression des tarifs douaniers européens et par le paiement de prix mondiaux, entraînerait une véritable catastrophe dont le monde entier serait la victime.

Il semble plutôt que la véritable unité économique à rechercher soit celle qui permette 1°) l'établissement de relations rationnelles d'échange entre pays producteurs et pays consommateurs, et 2°) le maintien de prix mondiaux stables et rémunérateurs pour les produits tropicaux.

On pourrait aboutir à une telle rationalisation en examinant la situation de chaque produit pris séparément et en interposant entre la demande et l'offre internationales un organisme régulateur des ventes et des achats, chargé de maintenir un prix fixe. Ces organismes devraient être dotés de pouvoirs suffisants pour réduire les surproductions en intervenant dans les politiques agricoles nationales.

En agissant ainsi pour tous les produits tropicaux on réaliserait une véritable planification mondiale des productions et des échanges. C'est un effort de ce genre que « l'Association » tente de réaliser entre l'Europe des 6 et l'Afrique des 17.

L'entrée d'autres pays africains dans cette Association est souhaitée, en particulier par les Etats africains déjà associés.

Si la Grande Bretagne adhère au Marché Commun il y a de fortes chances pour que les pays africains du Commonwealth britannique demandent à s'associer à ce Marché Commun agrandi. Aussi cette extension posera des problèmes économiques qui ne pourront être réglés que par une coordination des politiques agricoles des différents états. Les produits du Ghana et du Nigeria étant moins chers et souvent de meilleure qualité que ceux de l'Afrique d'expression française, des mécanismes devront être créés pour rapprocher les prix et améliorer les productions.

L'Afrique Noire exportant plus de cacao et d'oléagineux que n'en consomme l'Europe, il sera nécessaire soit de négocier des ac-

cords internationaux pour dégager d'autres marchés, soit de mettre sur pied un organisme chargé de résorber cette surproduction.

Ainsi, loin d'être un obstacle à l'unité économique du monde, l'Association favorise au contraire les regroupements et les ententes économiques.

D'ailleurs l'actualité récente montre que la création et surtout le maintien de l'Association ont déclenché, en Afrique et hors d'Afrique, des mouvements de ce genre.

a) Par souci d'équilibre, les états africains du groupe de Casablanca, qui sont encore demeurés en dehors de l'Association ont décidé de former entre eux un « **marché commun africain** » qui grouperait, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Guinée.

b) L'accord mondial sur le café, actuellement en préparation sous l'égide des Nations Unies, est rendu plus nécessaire encore par suite des avantages que le Marché Commun accorde au café africain.

c) A l'intérieur même de l'Association, les 17 pays africains éprouvent le besoin d'harmoniser leurs politiques économiques pour faciliter leur développement, pour éviter les concurrences inutiles, les doubles emplois et les surproductions anarchiques. Ils ont créé, grâce à l'Organisation Afro-malgache de Coopération Economique, un cadre institutionnel africain qui devrait faciliter la planification de leurs économies.

De tels accords entre pays producteurs et pays consommateurs, et de tels regroupements régionaux, réalisent par étapes des harmonisations économiques qui, à leur tour, permettront des rapprochements plus vastes à l'échelle du monde. C'est sur cette voie de la réalisation progressive de l'unité économique du monde que s'est engagée la Communauté Economique Européenne en s'associant à l'Afrique.

CONCLUSION

Cette Association de 17 pays africains au Marché Commun prendra un caractère institutionnel à partir du 1er janvier 1963. Cette transformation, qui va tisser des liens économiques très solides entre « la petite Europe » et « la petite Afrique », a surpris de nombreux observateurs qui pensaient que ces nouveaux états prendraient plus de distance vis-à-vis de leurs anciennes métropoles. Cependant, en agissant ainsi, les responsables africains se montrent sensibles aux enseignements de l'évolution économique mondiale. Depuis la fin de la deuxième guerre, l'écart entre les pays industriels et les pays en voie de développement s'accroît chaque année.

Les statistiques du G. A. T. T. montrent que la part de ces pays dans les exportations mondiales a reculé de 28.2% (1928) à 23.6% (1959).

Dans le même temps le pourcentage des exportations des pays industrialisés vers les pays agricoles baissaient de 25,7% en 1938 à 23,8% en 1959 : et les échanges entre pays industrialisés croissaient de 36.8% (1938) à 42.1% (1959).

Ce fossé se creuserait encore plus, et encore plus rapidement, si le Marché Commun s'ouvrait largement vers les Etats-Unis, comme il en est actuellement sollicité, pour créer une vaste zone de libre échange entre pays riches de part et d'autre de l'Atlantique Nord. Très rapidement, à un hémisphère-nord suréquipé s'opposerait un hémisphère-sud dont le développement économique deviendrait encore plus difficile.

En rendant institutionnels leurs liens économiques avec la C. E. E. les pays africains associés prennent une garantie dont la réalité vaut mieux que l'attente de l'aide internationale. Ainsi se réalise, dans les faits, cette **Eurafrique**, qui n'est pas un regroupement politico-militaire, mais simplement la constatation que, pour des raisons historiques et géographiques, l'Afrique recevra surtout de l'Europe l'aide dont elle a besoin. Cette liaison économique qui s'amorce entre l'Afrique et l'Europe suivant les directions verticales peut se retrouver dans d'autres continents, par exemple dans les Amériques, où la prise en charge de l'Amérique Latine paraît devoir être assurée par l'Amérique du Nord.

Monsieur Robert LEMAIGNEN, membre de la Commission de la C. E. E. et président sortant du groupe du développement de l'Outre-Mer, définit parfaitement bien la position de l'Association dans le Monde lorsqu'il déclare « L'expérience actuellement poursuivie par le Marché Commun en Afrique n'est peut-être que la première étape d'une entreprise plus vaste, menée avec des moyens plus importants. J'ai toujours accueilli avec intérêt les solutions nouvelles, et je ne verrai, pour ma part, que des avantages à ce qu'un jour l'ensemble de l'Europe puisse apporter son concours au développement de l'ensemble de l'Afrique ou même du monde entier.

« Mais en attendant que des projets plus grandioses soient mis à exécution, je crois que l'Association constitue un **exemple assez démonstratif de la coopération européenne en faveur des pays en voie de développement**. Car il y a toujours eu deux manières de prouver le mouvement : en faisant un discours, ou un pas en avant. **L'Europe des Six a choisi la deuxième méthode.** »

Georges-Marie CHENU

COURRIER DE FRANCE

« SUR LE CHEMIN DES HOMMES »,
de JEAN GUEHENNO

« Une classe, c'est un homme et un homme vrai. En ces quelques mots tient toute ma conviction et je n'aurais sans doute rien de plus précis à vous dire. »

J. GUEHENNO

La lecture du livre de Jean Guéhenno « sur le chemin des Hommes » est indispensable à qui veut faire réflexion sur cette étrange fonction que le professeur a « de transmettre le savoir et ce qu'il croit être la sagesse de l'humanité ».

Dédié aux Professeurs, aux Instituteurs, c'est un livre de métier mais d'un métier dont la matière est la vie et, tout ici, revient à penser sa vie. Sa lecture doit permettre d'apprécier et de juger l'esprit de l'enseignement français, et, au-delà, de définir un humanisme d'aujourd'hui dans lequel « il faudrait ne devenir plus savant que pour changer la vie et pour augmenter l'espérance. »

*Cheminement
des esprits*

Le cheminement des esprits dure peu de temps : le maître doit un jour laisser ses élèves. Au moment de l'abandon que leur laisse-t-il ? Le savoir, sans doute, mais, « sur le chemin des hommes », il convient d'avoir appris à marcher comme des hommes : « j'envie à cette heure tous mes collègues qui, de quelque manière, et à quelque rang que ce soit, s'évertuent encore parmi des enfants ou des adolescents et tachent de les amener et de les établir à ce point de conscience ou de courage où ils deviendront, autant qu'il se peut pour chacun, les maîtres de leur destin ».

*« L'imbécile
espérance »*

Ce destin, certes, est bien illusoire, et, entre la foi dans l'homme enseignée par le professeur et les désillusions venues de la vie, les contradictions sont dures. Mais, comment enseigner sans illusions : « cette imbécile espérance est le postulat de tout système d'éducation. »

La formation de l'homme ne va pas sans une certaine image idéale de l'homme et de l'humanité. Le résultat de l'éducation est à la mesure de cette espérance : « je pense vraiment, sans crainte du ridicule, qu'on n'a jamais encore peut-être assez espéré des hommes. On n'obtient d'eux qu'à mesure qu'on espère ».

L'acte de foi dans les ressources de l'âme et de l'esprit fait que, dans notre monde très menacé, le professeur demeure un être à part, un être de vocation, un individu toujours jeune et peut-être toujours puéril...

Croire à la puissance de l'esprit, mais croire aussi en ses bienfaits malgré de monstrueuses erreurs, malgré les « parades du désespoir ». Tout vient de l'homme et retourne à l'homme et « s'il était exact, ce qui est possible, que les approches de la vérité soient devenues de plus en plus compliquées et difficiles, il faudrait simplement continuer de faire le même pari. Il n'y a pas d'autres vérités que celle que les hommes créent, au-delà d'eux-mêmes, mais à partir d'eux. »

*L'un des plus
beaux métiers
qui soient*

C'est un des plus beaux « métiers qui soient » celui qui assure le cheminement des esprits vers la compréhension des idées et des choses. Il n'a pas de règle, c'est un art de l'échange, un art de la communication ; « après trente ans de pratique, je ne crois guère que la pédagogie puisse être une science. Tout ce qu'il y a en elle de solide tient en quelques principes de bon sens bientôt reconnus. Je crains que tout le reste ne soit trop souvent que pédantisme et ratiocinations inutiles. »

L'essentiel est la générosité : « tout tient sans doute dans le plaisir qu'on éprouve à savoir pour les autres, avec les autres, plus que pour soi ».

La valeur du professeur se mesure à son humanité. Il est « une présence médiatrice. C'est par lui que le courant passe, que la tradition s'établit, lui qui maintient le savoir et la sagesse de tous les hommes qui ont dans les siècles des siècles tenté de vivre, lui qui relance cet effort ».

Je pense qu'il faudrait que chaque professeur, chaque instituteur puisse lire ces lignes qui sont une remarquable leçon de pédagogie : ...il semble soudain qu'on sente dans la classe le poids merveilleux du temps et toute la grandeur du monde, mais s'il (le professeur) est un peu habile il se hâte alors de changer de ton. Il ne faut pas que le poids du temps devienne la pesanteur des siècles. Il ne faut pas que ces moments graves et sacrés durent trop longtemps, mais il sait que ce

sont eux tous ensemble, à intervalle, qui créent l'atmosphère de la tradition et qui finiront par faire des hommes ».

Faire des hommes, c'est rêver d'une humanité nouvelle et ce rêve ne peut « partout commencer que dans une salle de classe ».

La demi-culture

Mais il existe un danger : celui de la demi-culture. Savoir lire, écrire et compter ne suffit pas à faire des hommes vertueux et éclairés, ce qui est selon Diderot le but de l'éducation.

Il faut savoir gré à Jean Guéhenno d'avoir dénoncé le danger d'un pauvre et vaniteux savoir substitué au jugement instinctif de l'ignorant. Ce dernier « sait qu'il ne sait rien et ressemble en cela à Socrate lui-même... » Tandis que « c'est un triste privilège de savoir tout juste assez lire pour ne sentir que de la révérence pour le premier papier imprimé venu qui vous donne occasion d'exercer vaniteusement un pouvoir récemment acquis. »

Ce problème est important. Partout proclame-t-on il faut apprendre à lire et on se contente d'apprendre le mécanisme du déchiffrage. Arrivé là, on s'arrête. On a trop souvent oublié qu'apprendre à lire oblige à donner à lire. Et, il faut le reconnaître, les textes que l'on donne à lire sont le plus souvent des journaux ou des publications d'un intérêt médiocre. Qui ne voit l'extrême danger que court l'esprit dans cette aventure : « lire, écrire, compter n'est pas suffisant pour former l'homme dans l'homme ? » Et nous devons méditer ce que Guéhenno affirme, lui qui est un homme de lecture : « Nous n'avons jamais sûrement tant lu, mais il n'est pas certain que nous en soyons moins bêtes et plus libres ».

Que faut-il donc vouloir si « nos merveilleux pouvoirs ne nous ont point changé le cœur et ne nous ont guère rapprochés du règne de la justice ?

Ce qu'il faut, c'est ne pas s'arrêter en chemin, ne pas se contenter de donner une apparence d'enseignement qui se contente de peu. Il est nécessaire d'abord de vouloir vraiment enseigner à tous, et de permettre que tout homme « puisse devenir tout ce que sa nature lui permet d'être ».

Démocratisation de l'enseignement

La démocratisation de l'enseignement est bien loin d'être acceptée et favorisée : « On n'a nulle part tiré honnêtement toutes les conséquences pédagogiques de la loi politique nouvelle ; nulle part vraiment affronté le nombre (les grands nombres), tenté de le trier et de l'ad-

ministrer, nulle part cherché l'intelligence partout où elle est, dans tous les enfants sans considération d'origine et de fortune, nulle part envisagé les réformes scolaires que suppose l'organisation de cette juste association et de cette solidarité qu'est une démocratie. Aucun gouvernement, aucun Etat n'a accepté encore d'en faire les frais, sûrement immenses. On a perdu dans les guerres, à tuer les hommes, l'argent qu'on eut dû employer dans les écoles à les former ».

Et cette formation, a-t-elle jusqu'ici reçu toute l'attention voulue ? « S'est-on jamais donné tout le temps, tous les moyens de former les petits des hommes avec la révérence convenable ? »

Conditions d'un enseignement véritable

Malgré les immenses progrès déjà accomplis, le siècle de l'éducation complète, permanente, n'est pas encore venu. Tout n'est que bavardage « aussi longtemps qu'on ne voudra pas, si grands qu'en soient les frais, créer les conditions d'un enseignement véritable ».

La condition première est que le maître puisse exercer son métier, c'est-à-dire former délicatement chaque esprit. Cela ne peut se faire que s'il ne s'adresse pas à une foule, s'il n'est pas obligé de « réduire toutes choses qu'il enseigne au dénominateur commun de la médiocrité. »

Au contraire « à mesure qu'un maître s'adresse à moins d'élèves, tout se pénètre de raison. Alors il trie les esprits, les traite chacun selon son pouvoir et son mérite. Il enseigne une méthode bien plus qu'un savoir. Il apprend à apprendre. Il forme les esprits à la découverte. Il oblige à reconnaître qu'on sait toujours moins qu'il n'y a à savoir, et au delà des certitudes déjà acquises, montre la marge de l'incertitude et des mystères qui commande le doute et la tolérance. Il entretient les plus grandes vertus des hommes, la curiosité et le désir. Il les met, si l'on peut dire, en état de vérité, non qu'il prétende la leur révéler, mais il les rend capables de l'espérer et de la chercher ».

Humanisme d'aujourd'hui

Si la querelle dite des humanités n'est que le combat de simulacre de culture,⁽¹⁾ c'est un « humanisme d'aujourd'hui » que l'enseignement doit rechercher.

Dans la confusion du temps présent la classe est peut-être « l'un des refuges de la probité ». Le lycée est le lieu où une dizaine d'hommes « entretiennent, en dépit de tout, au milieu de la ville divisée par les

(1) Paul Valéry — Variété 3, page 296.

passions et les intérêts, un climat critique, ce climat nécessaire à la recherche et à la découverte de la vérité. ».

C'est pourquoi la classe est dans le monde et hors du monde. Là on n'a pas à « faire des hommes conformes » mais à « rendre justice à tous les esprits et à chaque esprit ».

L'enseignement sous sa forme actuelle permet-il de poser des grands problèmes ? N'est-il pas encombré d'un passé encombrant ? N'est-il pas vrai que « nous nous entêtons parfois à réveiller des morts qui, si nous n'avions pas si bonne mémoire, feraient un bon somme. »

Les programmes s'alourdissent des découvertes accélérées du présent et des recherches qui compliquent le passé. Il faut concilier une nécessaire accumulation du savoir et une formation préparant à une culture vivante. Pour y réussir « il s'agit de vivre constamment dans une certaine lumière. Il s'agit de maintenir une certaine ardeur qui est celle de la vie même, d'une action continue qui peut bien quelquefois s'empêtrer, tomber dans la lourdeur, se perdre dans la sécheresse mais pourtant toujours prête à se réveiller ».

Ainsi : « rien n'est mort. Les textes que vous expliquerez, les histoires que vous résumerez, les sciences dont vous établirez les principes sont autant de témoignages sur l'homme, sa longue recherche, ses découvertes toujours provisoires, sa marche inquiète et passionnée. »

La tâche de l'enseignement est alors « d'actualiser le plus grand des drames : la pensée humaine ».

La pédagogie ainsi conçue est un art et le plus difficile : « elle ne doit rien tuer et ne se proposerait rien avec plus de souci que de faire naître ou d'entretenir ce qu'il y a de plus merveilleux dans l'homme, sa curiosité. »

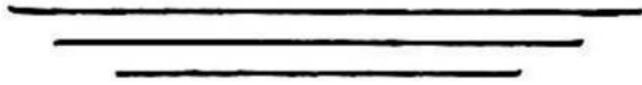
Toute bonne éducation est le début d'une éducation permanente et quoi qu'on enseigne « il faudrait que notre manière d'enseigner recréât toujours l'impression de l'antiquité de la recherche humaine. Cette recherche plus que celle des techniques est d'apprendre à bien faire l'homme, « à être soi, autant qu'il se peut. »

Dans ce lieu privilégié qu'est la classe l'homme reste l'étude principale de ceux qui seront des hommes. Ce programme est contenu dans tous les programmes et c'est celui que Jean Guéhenno nous invite à suivre avec un « cœur tout neuf » :

Que la vie des hommes commence du moins par le désintéressement, et que le temps de l'école soit celui d'une initiation à la grandeur et à la beauté des choses ! Ce n'est que dans les hommes que le monde

peut retrouver son unité, mais cela suppose que tout l'enseignement n'ait lui-même pour objet que de sauver l'unité propre et l'harmonie intérieure de chaque esprit et de chaque âme, loin de les dissoudre en des curiosités parcellaires et des activités automatiques. C'est à l'école qu'il faut raccommoder la toile déchirée de notre monde et empêcher qu'on ne la déchire davantage...

Raymond LICHET



LE CONTRAT SOCIAL ET L'EMILE ONT 200 ANS

Coup sur coup, en avril et mai 1762, le *Contrat Social* et l'*Emile*, venant de Hollande où ils avaient été imprimés, étaient mis en vente à Paris. A ses amis qui avaient manifesté leurs craintes, Rousseau avait répondu : « Que gagnerait-on à persécuter un pauvre malade qui n'est sur le chemin de personne et ne prêche que la paix et la vertu ?... »

Le pessimisme de ses amis va se trouver amplement justifié par les événements. La diffusion du *Contrat Social* est interdite. Pour l'*Emile*, plus grave est la sanction. Au Parlement, qui s'apprête à ordonner la dissolution de la Compagnie de Jésus, le livre du « citoyen de Genève » fournit l'occasion d'un habile double-jeu politique : mater les jésuites et démontrer simultanément son zèle religieux. Un arrêt du 9 juin condamne l'*Emile* à être brûlé par la main du bourreau et décrète l'auteur de prise de corps.

Contraint de fuir Paris, Rousseau prend la route de Suisse. Non pour Genève où la présence de Voltaire lui rend insupportable toute idée de séjourner dans sa patrie, mais pour Yverdon qui dépend alors du canton de Berne. Or, dès le 19 juin, le Conseil de Genève et quelques jours plus tard le Conseil de Berne condamnent l'*Emile* comme irréligieux et le *Contrat* comme subversif sur le plan politique, ordonnant en outre l'arrestation de l'auteur.

Nouvelle fuite ; et Rousseau se réfugie dans la principauté de Neuchâtel rattachée au royaume de Prusse. Il essuie les mêmes menaces. Mais la protection de Frédéric, toujours soucieux de se poser en défenseur de la tolérance et bienfaiteur des artistes, va lui laisser quelques mois de paix relative dans un décor champêtre où il peut goûter les plaisirs de la solitude et de la botanique.

Qu'apporte à la « subversion » le *Contrat Social* ? On lit dans le premier chapitre : « L'homme est né libre et partout il est dans les fers. Comment ce changement s'est-il fait ? Qu'est-ce qui peut le rendre légitime ? » Voici donc l'état de fait : la société opprime l'homme. Il importe de rechercher en droit l'origine et l'explication du phénomène.

Contrairement à Montesquieu qui considère la société en historien, analyse les institutions existantes, leurs causes et leurs conséquences et fait du droit l'aboutissement de sa doctrine de législateur (ce qui ne

l'empêche pas de porter sur les divers systèmes un jugement moral), Rousseau, négligeant d'abord la réalité présente, s'efforce de rétablir par induction le point de départ de toute société.

Au commencement est le « pacte social », entre l'homme né libre avec ses seuls besoins, et la communauté qui ne peut vivre et prospérer que dans le renoncement par l'individu à son autonomie. Or c'est librement que l'homme doit soumettre sa volonté à la volonté de tous... La seule chance d'éviter les abus de l'arbitraire est dans la possibilité fréquente de réviser le pacte, dans l'exercice fréquent par le peuple de ses droits politiques. On entrevoit le danger d'une telle méthode pour la stabilité de la société. On comprend les réactions suscitées par des théories qui livrent le *droit* à tous les périls du hasard... électoral !

Même si l'on admet, avec Rousseau, que la Société a méconnu la nature et perverti l'homme, il faut se rendre à l'évidence, partir de l'état de fait et en tenir compte pour l'élaboration du droit. Néanmoins, en définissant le contrat idéal, dût-il n'être jamais pratiqué, Rousseau amorce une vérité explosive, à savoir qu'un gouvernement n'est légitime que lorsqu'il assure à la fois la sécurité de l'individu et la permanence du bien public.

Non moins explosive, et singulièrement moderne, est la manière de poser le problème social. Tandis que la plupart de ses contemporains se bornent à dénoncer les privilèges concédés, à prôner leur abolition, à n'appréhender que l'aspect politique de l'inégalité, l'auteur du *Contrat* va à la source même, s'attaque au privilège fondamental : la propriété, en avançant que le luxe, la richesse, la possession des biens non justifiée par le travail en constituent les éléments.

Il était dans la vocation de Rousseau d'entreprendre et réaliser, parallèlement au traité d'instruction civique qu'est le *Contrat*, le manuel d'éducation individuelle qu'est l'*Emile*. Dans sa forme parfois rébarbative, le système préconisé manque de souplesse. Il n'en faut pas moins tenter d'isoler l'idée générale.

« L'éducation de l'homme commence à la naissance » et le devoir du précepteur est de laisser librement mûrir dans le petit être les sensations et les habitudes. Jusqu'à l'âge de douze ans, le rôle du précepteur se borne à veiller à ce que rien n'entrave la nature : c'est le temps de l'éducation négative, d'un accomplissement strictement physique.

De la douzième à la quinzième année, point de livres encore ni d'études dirigées. La curiosité de l'enfant s'éveille ; mais observer les phénomènes de l'existence, comparer, comprendre, s'étonner... cela suffit à la nourrir. Vient le temps du développement moral et le tact du précepteur doit s'appliquer à susciter le sens moral, plus que l'obéissance à des règles extérieures et supérieures, de l'épanouissement de la sensibilité.

Et quand Emile a dix-huit ans, le précepteur se retire devant le « vicaire savoyard » qui formule le problème religieux. Mais le principe d'éducation demeure. Emile reste libre. « C'est à lui seul de choisir » entre croyance et incrédulité. Et le voici armé pour entrer dans le monde où l'attendent les tentations et les déceptions... Cette protestation de philosophie objective, dans un pays encore frémissant des passions religieuses, ne pouvait que provoquer scandale et censure !

Certes, que de contradictions et d'obscurités en ces deux livres ! Mais sous l'utopie et le paradoxe meneurs de jeu, le *Contrat Social* et l'*Emile*, chacun à sa manière, libèrent des nouveautés. Jean-Jacques s'y révèle prophétiquement visionnaire et ses rêveries seront souvent invoquées, et le sont encore, par les législateurs et les éducateurs...

René PALMIERY

« LE FRANÇAIS DANS LE MONDE », A L'HEURE DE SON PREMIER ANNIVERSAIRE

Une nouvelle revue française perdue parmi des milliers d'autres, ainsi apparaissait *Le Français dans le Monde* lorsque sortit, en Mai 1961, son premier numéro. A quoi bon ? pouvait-on légitimement se demander et tout n'était-il pas dit ?

Au rendez-vous de la première année, *Le Français dans le Monde* est là, bien vivant avec huit numéros parus et une notoriété qui prouve qu'il répondait à une nécessité et qu'il a maintenant acquis une audience mondiale. Pourquoi ?

Lorsqu'on feuillette les huit numéros de cette revue qui porte en sous-titre la mention « revue de l'enseignement du français hors de France » ce qui frappe tout d'abord, c'est la qualité de la présentation. Voilà une heureuse nouveauté : la plupart des revues pédagogiques ont un visage austère. Ici, au contraire, les Librairies Hachette et Larousse qui assurent l'édition de la revue, ont mis leur soin et leur expérience à composer une revue agréable, à la typographie élégante, aux illustrations variées et nombreuses qui sont autant de documents pour la classe.

Autant que la présentation, la qualité et la diversité des Collaborateurs sont notables. La critique littéraire est représentée à la fois par quelques grands noms du journalisme : R. M. Albérès, Roland Barthes, Pierre de Boisdeffre, André Bourin, Gabriel Marcel, etc... et par des universitaires réputés : Maurice Bruézière, Etienne Frois, Georges Railard, Jacques Netzer, etc... Des professeurs en Sorbonne : J. Beaujeu-Garnier, Georges Gougenheim, R. L. Wagner, voisinent avec des professeurs d'universités de province : J. C. Chevalier (Lille), P. R. Léon, B. Quémada (Besançon), J. Roche (Toulouse), ou d'universités étrangères : P. Burney (Athènes), F. Closset (Liège), P. Delattre (Colorado), L. C. Harmer (Cambridge), A. Valdman (Indiana), F. de Dainville, rédacteur de la revue « Etudes », le sociologue H. Mendras, H. Agel dont on connaît les travaux sur le cinéma, le critique musical Antoine Goléa, chacun dans son domaine, ont mis en lumière un des aspects de la civilisation française. C'est dire que l'on trouve dans « Le Français dans le Monde », écrits par des auteurs qualifiés et rassemblés pour la première fois dans une même revue, des articles qui ont trait à la langue, à la littérature

et à la civilisation françaises, ainsi qu'à la pédagogie des langues vivantes.

L'importance des préoccupations pédagogiques est d'ailleurs partout sensible. Non seulement, comme il va de soi, dans la troisième partie de la revue, « les dossiers pédagogiques » qui rassemblent des leçons de français (langage, vocabulaire, grammaire, récitation, conversation, etc.) ou des documents pour la classe groupés autour d'un centre d'intérêt littéraire, géographique ou sociologique ; non seulement dans les chroniques qui toutes sont tournées vers l'enseignement : les livres, les moyens audio-visuels, le théâtre, les films ; mais, plus profondément encore par une volonté de toujours lier ce qui peut être étude théorique à son application pédagogique : ainsi, dès le premier numéro, Guy Michaud présente-t-il parallèlement une étude et un dossier de civilisation sur Paris ; plus tard, J. Darbelnet expose sa conception de la stylistique comparée et en déduit une série d'exercices pratiques, etc.

Enfin, et c'est un point capital, *Le Français dans le Monde*, d'un numéro à l'autre, accorde une place toujours plus importante au dialogue entre les lecteurs et la rédaction. Un courrier des lecteurs abondant et varié, une tribune où des opinions diverses sont débattues, bientôt des numéros spéciaux établis avec les réponses faites à des questionnaires d'enquête témoignent de la participation active des lecteurs de la revue.

Ainsi, dès sa première année, cette revue s'est-elle affirmée, non seulement comme une revue de culture générale et un outil pédagogique efficace, mais aussi comme un lien, un lieu de rencontre entre tous ceux qui ont pour tâche de faire connaître la langue et la culture française dans le monde.

Quelques livres

PIERRE JUVIGNY, — POUR L'EGALITE DEVANT L'EDUCATION

Le 22 mai 1962 une nouvelle Convention internationale entre en vigueur. C'est un instrument juridique au service de l'égalité et de la justice : il concerne « la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ». Adopté en décembre 1960 par la Conférence générale de l'Unesco, il vient d'être ratifié par six Etats qui sont, dans l'ordre chronologique, la France, Israël, la République Centrafricaine, le Royaume-Uni, la République Arabe Unie et le Libéria.

Cette Convention découle de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui affirme le principe de la non-discrimination et proclame le droit de toute personne à l'éducation. Il y est précisé que le terme « discrimination » se rapporte à toute distinction « fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance ». Par ailleurs, le mot « enseignement » est entendu « dans ses divers types et ses différents degrés », et recouvre aussi bien « l'accès à l'enseignement, son niveau et sa qualité » que « les conditions dans lesquelles il est dispensé ».

Il convient maintenant que cette Convention soit connue et comprise non seulement des législateurs, des juristes et des fonctionnaires responsables, mais aussi des éducateurs et des parents. C'est pourquoi l'Unesco fait paraître une brochure « Contre les discriminations, pour l'égalité devant l'éducation », afin d'en expliquer l'origine et le sens, d'en étudier la portée, d'en suggérer les applications. L'auteur est M. Pierre Juvigny, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Membre de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de l'Organisation des Nations Unies, M. Juvigny a suivi de près toutes les phases de l'élaboration de la convention, « instrument réaliste, dit-il, et facteur de progrès ». La brochure montre en effet que pareils textes juridiques, « dès lors qu'ils sont adoptés... ouvrent une nouvelle ère au cours de laquelle des idéaux deviendront des réalités. Ils opposent aussi une barrière internationale aux tentatives — ou aux tentations — de régression ».

*
* *
JEAN-PAUL LEBŒUF, — L'HABITATION DES FALI,
MONTAGNARDS DU CAMEROUN SEPTENTRIONAL

(Bibliothèque des Guides Bleus. Hachette - Paris. 1962)

« L'HABITATION DES FALI » de Jean-Paul Lebœuf constitue la première étude scientifique de l'architecture des Noirs d'Afrique. Elle est le résultat d'une observation rigoureuse et lucide de cette activité humaine fondamentale, suivant la méthode d'investigation de l'école française d'ethnologie.

Poursuivie au cours de séjours répétés sur le terrain, cette recherche solidement étayée par l'étude des techniques, a permis à l'auteur de dégager les bases familiales et sociales d'un type caractéristique d'habitation africaine et d'en retrouver la signification religieuse. Ce travail l'a conduit à la découverte d'un système complet de représentation du monde symbolisé par les bâtiments.

Bien plus, par le biais de cette étude particulière, l'auteur s'est efforcé de saisir et d'expliquer à l'intention de lecteurs européens, une forme particulièrement révélatrice de la pensée et de la logique africaines.

Les Fali appartiennent au grand ensemble de peuples non musulmans qui vivent au nord de Garoua, capitale du Nord-Cameroun, entre le massif du Mandara et la Bénoué. Monothéistes, ils croient en un Dieu créateur, très abstrait, qu'ils désignent par un terme signifiant l'Unité. Ils apparaissent à la fois comme des matérialistes et des mystiques pour lesquels les techniques (l'architecture en tout premier lieu), le fonctionnement de la société et les rites procèdent du même esprit religieux.

La maison Fali se compose d'un ensemble de bâtiments ronds, coiffés de toits coniques, indépendants les uns des autres, disposés suivant un ovale ou un cercle. Demeure de paysans profondément liés à la terre, elle est le produit rustique d'une architecture fonctionnelle qui jaillit à la croisée des chemins du symbole, du social et de l'économique.

Soigneusement adaptée à un milieu et à des besoins déterminés, l'habitation Fali est l'expression des nécessités quotidiennes et des valeurs sociales de la vie familiale. Elle se transforme en même temps que change la composition du groupe humain qu'elle abrite, s'élargissant au fur et à mesure des mariages du chef de famille et des naissances, se rétrécissant en même temps que les enfants se marient et que disparaissent les épouses.

L'architecture Fali représente un symbolisme vécu. Elle est une prise de conscience de l'univers, visible et invisible, profane et sacré.

Conçue en fonction du cosmos, comme lui, elle est vivante, et les actions de l'homme dans la maison maintiennent l'ordre de l'univers et entretiennent sa marche.

Elle est l'art par excellence des Fali et elle constitue encore l'unique système d'écriture par lequel ils parviennent à fixer les archives de leur société et les épisodes essentiels de leur tradition : la signification symbolique et sociale de l'habitation est toujours présente chez l'architecte qui, tout en traitant avec un soin méticuleux les détails les plus infimes de la construction, sait concevoir et organiser sa demeure de manière telle que rien ne soit laissé au hasard.

L'auteur :

Ethnologue et archéologue. Docteur ès lettres. Maître de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique.
Directeur du Centre tchadien pour les Sciences humaines.
Vice-Président de la Société des Africanistes.
Nombreuses missions scientifiques en Afrique (Cameroun, Congo, Mali, Tchad principalement).
A publié de nombreux ouvrages et articles sur l'Afrique et sur le rôle des sciences humaines.

*
* *

Parmi les livres reçus à l'Institut Français, au cours de ce premier trimestre, nous relevons :

LITTERATURE — ESSAIS — CRITIQUE — DIVERS

LACOSTE (E.) — Essais et réflexions d'humanisme — R. Girard.

STENDHAL — Ecrits intimes (introduction par Jean Dutourd) — Hachette.

POURRAT (Henri) — Trésor des contes — tome XI — N.R.F.

LAFFONT-BOMPIANI — Dictionnaire universel des lettres — S.E.D.E.

POULET (Robert) — Contre l'amour — Denoel.

BEAUMARCHAIS — Notes et réflexions — Hachette.

— L'Asie dans la littérature et les arts français au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles — Diderot (Cahiers de l'Association Internationale des Etudes françaises) — Les Belles Lettres.

PICON (G.) — L'usage de la lecture — tome II — de Balzac au nouveau roman — Mercure de France.

PONGE (F.) — Le grand recueil (3 vol.) : Lyres, Méthodes, Pièces — N.R.F.

BEDOUIIN — Vingt ans de surréalisme — Denoel.

BROCHON (Pierre) — La chanson sociale de Béranger à Brassens —
Ed. Ouvrières.

Les comptines de langue française — Seghers.

DURRY (M.J.) — Madame de La Fayette — Mercure de France.

GUEHENNO — Jean-Jacques — t. I — Grasset.

CAMUS — Le mythe de Sisyphe — N.R.F.

POESIE

MALLET (Robert) — Mahafaliennes — N.R.F.

GUIBERT (A.) — Léopold Senghor — Seghers.

POMPIDOU (Georges) — Anthologie de la poésie française — Hachette.

ROUSSET (Jean) — Anthologie de la poésie baroque française — t. I, II
— Colin.

CHAR (René) — La parole en archipels — N.R.F.

SERNET (Claude) — Les pas recomptés — Seghers.

CINEMA — TELEVISION

CLAIR (René) — Tout l'or du monde — N.R.F.

JEANNE (R.) et FORD (C.) — Le cinéma et la presse 1895-1960 — Colin.
Coll. — Situation de la recherche 1960 (Service de la Recherche de
la Radio-Télévision française) — Flammarion.

THEATRE

ANOUILH (J.) — La foire d'empoigne — Table Ronde.
— La grotte — Table Ronde.

ROMANS

BORDIER (R.) — Les blés — Calmann-Lévy.

CAU (Jean) — La pitié de Dieu — N. R. F.

LABORDE (Jean) — Un homme à part entière — Plon.

MARTINEZ (José) — Arken ou la vie antérieure — Julliard.

MOHRT (Michel) — La prison maritime — N.R.F.

POZNER (Wladimir) — Le lever du rideau — Julliard.

THOMAS (H.) — Le promontoire — N.R.F.

CHABROL (J.P.) — Les fous de Dieu — N.R.F.

DENUZIERE (M.) — L'Anglaise et le hibou — Julliard.

GAULENE — Le vent d'antan — N.R.F.
 JEAN (R.) — La conférence — A. Michel.
 MONIGNY (S.) — L'âme en feu — Le Seuil.
 SOLLERS (P.R.) — Le Parc — Le Seuil.
 FERNIOT — L'ombre portée — N.R.F.
 RAVIGNANT (Patrick) — La poire — Fayard.
 ROBLES (E.) — Le vésuve — Le Seuil.
 VIALAR (P.) — L'homme de chasse — Flammarion.
 HURE ANNE — Les deux moniales — Julliard.
 LE QUINTREC (Ch.) — Le dieu des chevaux — A. Michel.
 MAUTRAND (F.) — Les yeux des simples — Julliard.
 MONTFOREZ — L'ombre d'un chêne — N.R.F.
 MUN (Roberte de) — Le poids du silence — La Nef.
 PALLE (Albert) — Les marches — Julliard.
 TOESCA (Maurice) — Le bruit lointain du temps — A. Michel.

HISTOIRE — GEOGRAPHIE

MAURON (Marie) — Mes grandes heures de Provence — Le livre contemporain.
 BABELON (Jean) — La civilisation française de la Renaissance — Casterman.
 DERRUAU (Max) — Précis de géographie humaine — Colin.
 PUY DE CLINCHAMPS (Ph. du) — La chevalerie — P. U. F.
 ROUX (J.P.) — Les explorateurs du Moyen Age — Le Seuil.
 BARRIERE (P.) — La vie intellectuelle en France du XVIème siècle à l'époque contemporaine — A. Michel.
 HUTIN (Serge) — Les civilisations inconnues — Mythes ou réalités — Fayard.
 THEIL (P.) — Les bâtisseurs du monde : de Thalès à Hippocrate — Seghers.
 DANIEL ROPS — La vie quotidienne en Palestine au temps de Jésus — Hachette.
 CHARLES ROUX — Souvenirs diplomatiques — Une grande Ambassade à Rome — Fayard — Jean Jaurès, présenté par Vincent Auriol
 P. U. F.

MADAULE (Jacques) — Le drame albigeois et le destin français — Grasset.

CASTRIES (Duc de) — Les émigrés, le testament de la monarchie — Fayard.

GROSSER (A.) — La IVème République et sa politique extérieure — Colin.

SORRE (Max) — L'homme sur la terre — Hachette.

PHILOSOPHIE

POULET (Georges) — Les métamorphoses du cercle — Plon.

COTTIER (Martin) — Du romantisme au marxisme — Alsatia.

BAYER, (Raymond) — Histoire de l'esthétique — Colin.

CHEVALIER (J.) — Histoire de la pensée — t. 3 — La pensée moderne de Descartes à Kant — Flammarion.

BACHELARD (G.) — La flamme d'une chandelle — P U F.

DELAVAL (Yvon) — Leibniz : initiation à sa philosophie — Vrin.

BASTIDE (G.) — Traité de l'action morale : t. I : Analytique de l'action morale ; t. II : Dynamique de l'action morale — P. U. F.

HEIDSIECK (François) — Henri Bergson et la notion d'espace — P. U. F.

GOUHIER (H.) — Bergson et le Christ des Evangiles — Fayard.

MOUNIER (E.) — Oeuvres — tome I : 1931-1939 ; t. II : Traité du caractère — Le Seuil.

SCIENCES RELIGIEUSES

TEILHARD DE CHARDIN (P.) — Genèse d'une pensée (Lettres 1914-1919) — Grasset.

Coll. — Un concile pour notre temps — Le Cerf.

DANIELOU — Message évangélique et culture hellénistique au IIème et IIIème siècles — Desclée.

SCIENCES POLITIQUES, ECONOMIQUES & SOCIALES

DUVEAU (Georges) — Sociologie de l'utopie et autres essais — P. U. F.

L'HUILLIER (F.) & Coll. — Les institutions internationales et transnationales — P. U. F.

FRIEDMANN (G.) & NAVILLE (P.) — Traité de sociologie du travail — t. I. — Colin.

MILHAU (J.) & MONTAGNE (R.) — L'agriculture aujourd'hui et demain — P. U. F.

Coll. — Paris, croissance d'une capitale — Colloques Cahiers de civilisation — Hachette.

DUMONT (René) — Afrique Noire, développement agricole. Reconversion de l'économie agricole. — Guinée, Côte d'Ivoire, Mali — P. U. F.

ARMAND (L.) & DRANCOURT (M.) — Plaidoyer pour l'avenir — Calmann-Lévy.

LEBRET — Dynamique concrète du développement — Economie et humanisme — Ed. Ouvrières.

PIN (Emile) — Les classes sociales — Spes.

SELLIER (F.) — et TIANO (A.) — Economie du travail — P. U. F.

BEAUX-ARTS — TOURISME — SPORTS

— JEUX — ARCHEOLOGIE

MARITAIN (Jacques) — Responsabilité de l'artiste — Fayard.

PARROT (André) — Assur — N.R.F.

AUBERT (M.) & Coll. — L'art romain en France — Flammarion.

HUYGHE (René) — L'art et l'homme t. III — Larousse.

Art de France — No. 2 — 1962 — Hermann.

DEBIDOUR (V.H.) — Le bestiaire sculpté du Moyen-Age en France — Arthaud.

CASSOU (J.), LANGUI (E.) & PEVSNER — Les sources du XXème siècle — Deux Mondes — Dictionnaire illustré des musiciens français — Seghers.

BERNARD (R.) — Histoire de la musique — t. I — Nathan.

MATHEMATIQUES

BOURBAKI (N.) — Eléments d'histoire des mathématiques — Hermann.

BIOLOGIE

Rostand (J.) & TETRY (A.) — La vie — Larousse.

NOUVELLES BREVES

1962, ANNEE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

1962 sera l'année Jean-Jacques Rousseau : elle marque, en effet, le 250ème anniversaire de la naissance de l'écrivain et le 200ème anniversaire de l'« Emile » et du « Contrat social ».

En France, la Bibliothèque nationale organisera une exposition sur l'homme et l'œuvre. Un colloque a réuni à Royaumont, du 28 juin au 3 juillet, des « spécialistes Rousseau », sur le thème « Jean-Jacques Rousseau et l'homme moderne » ; un autre colloque, à Dijon, aura trait au « Contrat social ».

En Suisse, également, J.-J. Rousseau sera l'objet de nombreux hommages. Outre d'imposantes manifestations à Genève, un spectacle folklorique avec concert et ballet, sur musique du XVIIIème siècle.

LES ETUDIANTS D'OUTRE-MER EN FRANCE

Les étudiants africains et malgaches qui poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur public sont au nombre de 5.500 — dont 1.000 étudiantes — et représentent ainsi 3% du nombre des étudiants français.

La moitié d'entre eux séjournent à Paris, les autres font leurs études dans les universités d'Aix, Montpellier, Toulouse et Bordeaux principalement. Le droit, les sciences et la médecine ont leurs faveurs : en tête des effectifs viennent les Malgaches, les Camerounais et les Ivoiriens.

Les deux tiers des étudiants d'outre-mer sont boursiers ; 16% sont fonctionnaires, 8% employés, 3% indéterminés.

ELECTION DE JEAN GUEHENNO A L'ACADEMIE FRANÇAISE

L'Académie Française a élu l'écrivain Jean Guehenno au fauteuil du critique Emile Henriot.

Né à Fougères, en 1890, dans une famille ouvrière, Jean Guehenno dut quitter l'école à quatorze ans pour entrer en usine. Il poursuivit seul ses études et devint élève de l'École normale supérieure. Puis vint la guerre de 1914. Démobilisé, il fut professeur, à Lille d'abord, puis à Paris, à Lakanal, Henri-IV et Louis-le-Grand.

En 1927, Jean Guéhenno publia son premier ouvrage : « L'Évangile éternel », étude sur Michelet dans « Les Cahiers verts », puis ce furent : « Caliban parle », « Conversion à l'humain », « Journal d'un homme de quarante ans », « Jeunesse de la France », « Journal d'une révolution ».

Il publia, en 1948 « Jean-Jacques en marge des confessions ». Un an plus tôt, « Journal des années noires ». En 1950 et 1952 parurent, ensuite, les deux derniers tomes de son « Jean-Jacques ».

L'œuvre de Guéhenno, depuis la fin de la guerre, a été influencée par ses voyages. Inspecteur général de l'Éducation nationale, en effet, il a parcouru l'Afrique et l'Amérique. C'est ainsi qu'il publia : « La France et les Noirs », en 1954. Depuis, Jean Guéhenno a donné trois ouvrages remarquables : « La foi difficile », « Sur le chemin des hommes » et « Changer la vie ».

ROGER CAILLOIS, LAUREAT DU « PRIX COMBAT » 1962

Le « Prix Combat » 1962 a été décerné à Roger Caillois pour l'ensemble de son œuvre et en particulier « Ponce Pilate ».

Né à Reims en 1913, ancien élève de l'École Normale Supérieure, Roger Caillois est actuellement directeur de la collection d'auteurs sud-américains « La Croix du Sud » aux Éditions Gallimard, il est aussi rédacteur en chef de « Diogène », revue internationale de la philosophie des sciences humaines.

Roger Caillois a traduit les textes et poèmes de Gabriela Mistral, Pablo Neruda, Jorge Luis Borgès, etc.

Il est l'auteur des ouvrages suivants : « Le Mythe et l'Homme » (1938) ; « Les Impostures de la Poésie » (1945) ; « Le Rocher de Sisyphe » (1945) ; « Circonstantielles » (1946) ; « Babel » (1948) ; « Description du Marxisme » ; (1950) ; et des études critiques : « Montesquieu, œuvres complètes » ; « Poétique de Saint-John Perse » (1954) ; « L'Incertitude qui vient des Rêves » (1956) ; « Les Jeux et les Hommes » (1958) ; « Art poétique » ; « Méduse et Compagnie » (1960).

LES PRINCIPALES EXPOSITIONS A PARIS EN 1962

L'année 1962 sera marquée à Paris par un certain nombre de grandes expositions officielles.

Au Petit-Palais, où « 7.000 ans d'art en Iran » a connu un grand succès, se tiendra une manifestation d'art de grand style : « Les peintures japonaises au XVIII^{ème} siècle ».

Le Musée des Arts décoratifs (pavillon de Marsan) reviendrait à sa destination première en se consacrant exclusivement aux arts et tech-

niques du décor et de l'ornementation. (Plus d'expositions genre Dubuffet ou Marc Tobey, peintre américain).

Le Louvre présentera « les Figures de Corot », « Peintures espagnoles des musées de province », « La joaillerie française du Moyen-Age à nos jours ».

Le Musée national d'Art moderne a inscrit à son programme : Arp, Miro, Le Corbusier.

La Galerie Charpentier prépare une importante exposition sur le Fauvisme, ce mouvement pictural qu'illustrèrent, au début de ce siècle, Matisse, Dufy, Derain, Vlaminck, Friesz, Marquet, etc.

ENSEIGNEMENT PAR LA TELEVISION A LA FACULTE DE MEDECINE

Un nouveau mode d'enseignement a été inauguré à la Faculté de médecine de Paris.

Il s'agit d'une installation de télévision en couleurs en circuit fermé. A mesure qu'une question est traitée comme elle le serait devant les élèves, on peut en voir se former la projection sur un écran de format normal.

Pour l'instant, deux laboratoires seulement sont reliés au grand amphithéâtre, mais par la suite d'autres laboratoires pourront être joints à leur tour à d'autres amphithéâtres.

EXPOSITION « ART ANCIEN DU TCHAD » AU GRAND PALAIS A PARIS

Le Grand Palais a présenté, en mai dernier, « Art ancien du Tchad » un ensemble prestigieux de près de 400 céramiques, bronzes ou ornements exécutés par ces représentants de l'art nègre qui, très tôt en pays tchadien, dans une des parties de l'Afrique les plus anciennement habitées par l'homme, se sont livrés à des actes esthétiques que l'on peut comparer parfois aux plus belles œuvres primitives de l'occident.

Tous ces objets proviennent de découvertes souvent récentes accomplies par les explorateurs et les archéologues, en particulier ceux qui ont appartenu à la mission Griaule-J.P. Lebœuf, peu de temps avant la deuxième guerre mondiale.

Les Sao, dont on retrouve la trace dès le IXème siècle, pêcheurs ou chasseurs, sont en grande partie les auteurs des statues d'ancêtres, de représentation d'animaux ou de bijoux, réunis à cette exposition.

LICENCE D'HISTOIRE POUR AFRICAINS

Le développement de l'Université de Dakar a amené les respon-

sables de cette université à solliciter la création d'une licence d'histoire mieux adaptée aux besoins des Africains.

Un projet de décret qui va être soumis à l'avis du Conseil supérieur donne la possibilité aux candidats d'introduire un Certificat d'histoire africaine dans la licence d'histoire.

RATTACHEMENT DE LA FACULTE INTERNATIONALE DE DROIT A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Une cérémonie officielle a marqué le rattachement de la « Faculté internationale pour l'enseignement du droit comparé » à l'Université de Strasbourg.

Cette faculté internationale compte 263 étudiants représentant 57 pays. Quatre-vingts professeurs d'une vingtaine de nationalités forment le corps enseignant de cette faculté où les cours sont donnés en anglais et en français.

Strasbourg devient ainsi la « capitale mondiale du droit comparé ».

CONGRES INTERNATIONAL DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

La section française de l'Association internationale des journalistes de langue française a tenu, à Clermont-Ferrand, son assemblée générale annuelle.

Le président André Viot, dont le mandat s'achève, a tenu à préciser le principal objectif à atteindre : « maintenir la présence culturelle de la France dans le monde.

C'est pourquoi, après les congrès de Montréal, Bruxelles, Lausanne, c'est vraisemblablement à Dakar que se tiendra le prochain congrès international.

L'ARCHITECTE FRANÇAIS GUY LAGNEAU, LAUREAT DE L'INSTITUT AMERICAIN DES ARCHITECTES

Un architecte français, M. Guy Lagneau, a reçu à Dallas, aux Etats-Unis, un prix de 25.000 dollars à la Convention annuelle de l'Institut américain des architectes. Ce prix lui a été attribué, ainsi qu'à l'Atelier d'architecture Guy Lagneau, Michel Weill et Jean Dimitrijevic, de Paris, pour leur utilisation de l'aluminium au Musée culturel du Havre, en collaboration avec l'architecte du Havre, M. Raymond Audigier et M. Jean Prouvé, ingénieur de Nancy.

HOMMAGE NATIONAL A JEAN PERRIN

Commémorant le 20ème anniversaire de la mort de Jean Perrin, la France a rendu un hommage national au grand savant.

Une cérémonie s'est déroulée à cet effet au Panthéon où il repose, suivie d'une réunion à la Sorbonne où il enseigna. En outre, une exposition a été inaugurée au Palais de la Découverte.

L'hommage qui est rendu à Jean Perrin ne s'adresse pas seulement au chercheur dont les découvertes ont marqué une étape déterminante dans l'évolution de l'électronique et de l'Atomistique. Il est le témoignage de la reconnaissance du pays envers un savant dont l'action tenace a doté la France d'institutions nationales permanentes pour le développement de la recherche scientifique : le Centre National de la Recherche Scientifique et le Palais de la Découverte.

Jean Perrin, qui naquit à Lille en 1870, est mort à New York en 1942. On lui doit des découvertes fondamentales sur la nature de l'électricité, l'origine de l'énergie solaire et la constitution de la matière. Il montra que les rayons cathodiques sont des trajectoires de charges négatives en mouvement, en réussissant à recueillir un faisceau de ces rayons dans un cylindre de Faraday mis à l'abri des perturbations qui avaient jusque là masqué le phénomène. Il apportait ainsi la preuve de l'existence des électrons. Prix Nobel de physique (1926) pour ses travaux sur la nature discontinue de la matière, il démontra le premier l'existence des molécules et des atomes dont il trouva expérimentalement les dimensions.

DECOUVERTE FRANÇAISE DANS LA LUTTE CONTRE LA POLIO

Le professeur Lépine vient de présenter à l'Académie des Sciences les résultats des travaux qu'il a accomplis en collaboration avec MM. André Thomas et Jean Leclercq, dans le cadre de la lutte contre la poliomyélite.

Les premières expériences entreprises dans la ligne de recherches poursuivies jusqu'ici lui ont permis de découvrir qu'il sera sans doute possible de prévenir et de traiter la poliomyélite chez l'homme avec du lait provenant de vaches ayant reçu des injections de virus poliomyélitique.

L'inoculation du virus dans le canal du trayon de la vache permet d'obtenir du lait extrêmement riche en anticorps antipoliomyélitiques. A partir de ce lait, on peut extraire des lactoglobulines possédant un titre très élevé et qui, par concentration chimique, peuvent atteindre une valeur en anticorps dépassant le 150.000ème, soit beaucoup plus que n'en contient le sang d'un malade.

Administrées à des singes, les lactoglobulines ainsi préparées se sont montrées capables de protéger ces animaux contre une inoculation intracérébrale de virus, même si le traitement est commencé 72 heures après l'injection virulente.

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAÏTI

L'EXPOSITION GENIA CALMANN-LEVY

Au cours du très brillant, sympathique et amical vernissage des œuvres de Génia CALMANN-LEVY à l'Institut Français, tous les « spectateurs » ont vivement ressenti l'extrême joie contenue dans les peintures exposées et la grande liberté que le peintre prend avec une réalité non pas détruite et déformée mais devenue réalité poétique.

L'ensemble est si lumineux, si dégagé : bateaux du hasard, grandes tiges proposant des explosions de lignes, paysages de constructions étagées en touches colorées que l'on ressent une impression première de lyrisme et de dynamisme généreux.

Là, rien d'étriqué, de conventionnel. Rien non plus d'un intellectualisme trop sec. La couleur est spontanément multicolore. Et si le peintre est heureusement désinvolte devant le sujet, le sujet n'étant qu'un hasard donné, on sent, qu'au moment où le tableau s'organise, c'est dans un rythme aisé, large, heureux.

On prend plaisir à regarder car le regard est, avant tout, sollicité par la couleur. Celle-ci est violente comme dans les voiles rouges des bateaux ou subtile dans le paysage de fond de mer étrangement suggéré.

Il est également attiré vers l'enchevêtrement des couleurs et des lignes que propose une végétation somptueuse. C'est la force de croissance et d'expansion végétale qui est rendue par la multiplication des tiges, l'aspect charnel des fleurs et la texture large des feuilles.

Les peintures nous redonnent ce que nous voyons en aveugles. L'habitude des merveilleux paysages haïtiens nous fait oublier le bonheur de les contempler. Il fallait ces toiles, si pleines d'une richesse naturelle, pour nous faire retrouver la puissance du règne végétal.

C'est alors nous donner plus qu'une joie de l'œil que de nous faire revoir le miracle simple, quotidien, d'une nature qui risquait de nous être étrangère, de nous redécouvrir la splendeur des voiliers d'enfance, et de nous consoler de la rectitude des cheminées d'usine par une fumée rose.

Si la justification du peintre est le plaisir qu'il a de peindre, Madame CALMANN-LEVY n'a pas besoin d'autres arguments pour continuer son œuvre d'autant plus qu'elle nous fait partager la joie de création d'un univers sans ombres.

Raymond LICHET

LIVRES ET REVUES REÇUS
A L'INSTITUT FRANÇAIS

ULYSSE PIERRE-LOUIS — Sortilèges afro-haïtiens (Contes et légendes). Préface du Dr. Jean Price-Mars. (Imprimerie de l'Etat, Port-au-Prince. 120 pages).

L'auteur déclare dans l'avant-propos : « En matière de conte folklorique, je professe la fidélité la plus scrupuleuse au thème populaire. Je n'invente et ne modifie rien. Je conserve, ou essaie de conserver au récit sa sève, sa substance, sa fraîcheur. L'obstacle à éviter, selon moi, est de rendre logiques ces thèmes en faisant intervenir notre mentalité d'adulte. L'idéal est de devenir un tout petit enfant ». Il me semble que M. Pierre-Louis a été fidèle à ce programme dans tous les contes où domine le merveilleux comme « Les sœurs ennemies » ou « L'orpheline à l'orange ». Peut-être a-t-il quelque peu accentué le caractère humoristique de ceux où s'exprime surtout le malicieux bon sens paysan, comme le « Taureau bureaucrate » ou « Partage des morts entre le Bon Dieu et Lucifer », mais le lecteur n'a certes pas lieu de s'en plaindre.

*

* *

CLAUDE VIXAMAR — Les briseurs de chaînes — Drame historique en cinq tableaux. Dramatisation des hauts faits historiques dont Saint-Domingue a été le théâtre de 1789 à 1802). (Imprimerie N. A. Théodore, Port-au-Prince, 84 pages).

*

* *

ROLAND MORISSEAU — Cinq poèmes de reconnaissance — Préface de Serge Legagneur (Imprimerie Théodore, Port-au-Prince. 29 pages).

*

* *

GERARD V. ETIENNE — La raison et mon amour. (Les Presses Port-au-Princiennes 19 pages).

*

* *

LUC E. COUTARD — Une politique financière et monétaire nationale. (Les Presses Libres. Port-au-Prince. 50 pages).

*

* *

HENRI GUY LS. DESPAIGNES — Les ailes du sourire. Poèmes. Préface d'Anthony Adolphe. (Imprimerie Union, Port-au-Prince. 30 pages).

*
* *

JUDES STEPHEN — Nuits Guinéennes — Poèmes. Préface de Georges Léon Emile. (Les Presses Libres, Port-au-Prince. 20 pages).

*
* *

BONNARD POSY — Les chants du silence. Poèmes. Préface de Louis P. Baptiste. (Art Graphique Presse, Port-au-Prince, 42 pages).

*
* *

FERNAND ALIX ROY — Principes de la monnaie et de son application. (Les Presses Libres. Port-au-Prince. 16 pages).

*
* *

SEMENCES. Revue mensuelle. Haïti-Littéraire. 1ère année. No. 1 — avril 1962.

Sommaire :

FRANCK FOUCHE — Drame moderne et nouvelle société en Chine. Fauteuil 62 — Le Maître de Santiago.

Poèmes de : R. Philotecte, R. Morisseau, A. Phelps.

PRADEL POMPILUS — Le créole a-t-il une grammaire ?

THERESE ROUMER-DOMINIQUE — Shakespeare et nous.

GERARD LOISEAU — Influence de l'opinion publique sur la vie politique.

ANTHONY APPOLON — Un aspect du conflit libéral-national.

ROLAND WINGFIELD — Les créoles de la Nouvelle-Orléans.

MAURICE LUBIN — Le logement dans les zones rurales.

JEAN DOMINIQUE — La nuit des espions.

R. DENIS — Les grands Maîtres, Bruno Walter.

No. 2 — mai 62 — Sommaire :

Critique — Autour du manuel d'Histoire de la littérature haïtienne de Pradel Pompilus et des Frères, par Raymond Philotecte.

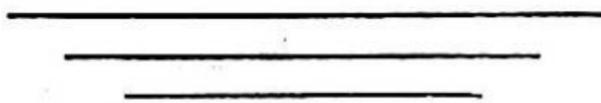
(Essais : Trois poètes de « Haïti Littéraire », par René Philotecte — Oswald Durand et le romantisme haïtien, par Roland Morisseau.

Nouvelle et Conte : Les enchaînés, Pierre Vasseur, par Anthony Phelps. Les batailleurs, Boss Clément, par Emil Ollivier.

Poèmes : par Davertige, Roland Morisseau, Anthony Phelps, Serge Legagneur, Wooley Henriquez, Serge Garoute.

Sciences humaines : Sociologie de l'action communautaire, par Harry Carrénard.

Chronique : Rencontre avec Jean-Claude Garoute — Les grands Maîtres de notre époque, Sviatoslva Ritchter, par Raoul Denis.



CHRONIQUE

Les réunions culturelles de l'Institut

Voici la liste des conférences, des expositions et des séances cinématographiques qui ont eu lieu à l'Institut Français en mai et juin 1962 :

Le 8 mai, Exposition de peinture. Vernissage des œuvres de Génia Calmann-Lévy. Présentation de deux courts-métrages : Gustave Moreau Bernard Buffet.

Le 15 mai, Projection d'un film consacré au Centre de Recherches atomiques de Saclay. Présentation faite par M. Michel Gomez, agrégé de physique, professeur à l'Institut Français.

Le 17 mai, Conférence de M. Gabriel Lisette, représentant permanent de la France à la Commission Economique pour l'Amérique Latine : « La coopération multilatérale en Amérique Latine ».

Le 28 Mai, à l'occasion de la fête de charité organisée par les Dames du Corps Diplomatique, *exposition* des lots et *projection* de deux courts-métrages : Ouvriers de rêve — La Joconde.

Le 29 mai, conférence de M. Adrien Martin, professeur de lettres à l'Institut Français : « Pour qui sont ces serpents » (entretien sur la phonétique).

Le 5 Juin, Exposition de céramique. Vernissage des œuvres présentées par les membres de l'Association Nationale des Céramistes haïtiens.

Conférence de M. Bernard Foubert, agrégé d'histoire, professeur à l'Institut Français : « L'Europe et le Marché Commun ».

Le 12 juin, Conférence de M. Georges-Marie Chenu, Secrétaire de l'Ambassade de France : « Le Marché Commun et l'Afrique ».

Le 18 juin, Exposition de sculpture. Vernissage des œuvres du sculpteur haïtien Rodolphe Moïse, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

Exposition de photographies : La salle des monuments au Musée Bourdelle. *Projection* du court-métrage : Antoine Bourdelle.

Le 19 juin, Exposition : Livres de Prix.

Récital de piano par Marguerite Borno, au programme, œuvres de Bach, Couperin, Scarlatti, Brahms, Schumann, Chopin.

Le 26 juin, Conférence de M. Cornet, agrégé de sciences naturelles, professeur à l'Institut Français : « Les hommes fossiles et l'origine de l'humanité ».

L'EXPOSITION GENIA CALMANN-LEVY

On a pu lire, dans la rubrique « Lettres, Sciences et Arts en Haïti », un article consacré à cette exposition. Mentionnons qu'à la suite du vernissage des toiles de Mme Calmann-Lévy, l'Institut français a présenté deux remarquables films. Le premier concernait l'œuvre de Gustave Moreau, peintre d'un monde intérieur, étrange, obsessionnel. Le second faisait participer à la création d'un tableau par Bernard Buffet, de la toile blanche à l'œuvre terminée.

Tous les spectateurs ont été vivement intéressés par la présentation de ces deux films.

SEJOUR DE M. GABRIEL LISETTE

Le 18 mai 1962 est arrivé, en mission officielle à Port-au-Prince, Monsieur Gabriel Lisette, représentant permanent du Gouvernement français auprès de la Commission Economique pour l'Amérique Latine (O. N. U.). Monsieur Lisette, qui était déjà venu en Haïti, en 1960, alors qu'il occupait d'importantes fonctions au sein du Gouvernement de la République du Tchad, effectuait cette fois-ci une tournée d'information générale dans les Caraïbes et en Amérique Centrale sur les problèmes économiques.

Monsieur Lisette, qui avait tenu à exposer lui-même les motifs de sa visite au public haïtien, donna une conférence de presse le soir même de son arrivée, au Manoir des Lauriers devant les journalistes de Port-au-Prince. Un des passages les plus remarquables de la déclaration du Représentant français concernait la possibilité d'une aide française et européenne pour aider les pays en voie de développement de l'Amérique Latine. Le lendemain, Monsieur Lisette prononçait, dans l'auditorium de l'Institut Français, une conférence consacrée à « La Coopération multilatérale en Amérique Latine ».

Après avoir eu de nombreux contacts avec des personnalités haïtiennes, Monsieur Lisette, accompagné du Secrétaire de l'Ambassade de France, Monsieur Georges-Marie Chenu, se rendait en visite privée au Cap-Haïtien. Le lundi soir, 21 Mai, le Rotary Club de Port-au-Prince offrait une réception en l'honneur du visiteur français, qui à cette occasion annonça la participation du Rotary Club de Pointe-à-Pitre à la collecte organisée par le Club International de Commerce de Port-au-Prince pour l'achat d'une chaloupe destinée à l'hôpital des Palmistes (Ile de la Tortue). Au cours de cette soirée, à laquelle assistaient S. E. Monsieur

l'Ambassadeur de France et Madame Le Génissel, Monsieur Lisette répondit à de nombreuses questions posées par l'assistance sur les problèmes de la mise en valeur des pays jeunes et en particulier de l'Afrique Nouvelle.

Monsieur Lisette quitta Port-au-Prince le 23 mai pour se rendre à la Jamaïque.

L'EXPOSITION DES CERAMISTES HAITIENS

Du 5 au 15 juin 1962, le hall de l'Institut Français fut le cadre de la première exposition de l'Association Nationale des Céramistes Haïtiens.

Le grand nombre d'œuvres d'art exposées, assiettes, plats, panneaux, bibelots et statuettes, témoignait de la diversité et de la richesse de l'inspiration des artistes haïtiens.

Furent très remarquées, entre autres, un ensemble d'assiettes décorées, toutes signées *Claudy*.

Mais, trop féliciter l'un des artistes serait injustice envers les autres exposants, tant l'ensemble était homogène et de bonne qualité.

Peut-être, peut-on regretter que certaines œuvres n'aient pas pu être cuites et vernies pour l'exposition ; quelques-unes, restées à l'état d'ébauches, semblent en effet devoir être remarquables lorsqu'elles seront achevées.

Quoi qu'il en soit, le public a pu apprécier les efforts des artistes nationaux. L'Institut Français se félicite d'avoir eu le double plaisir d'offrir aux artistes haïtiens l'occasion de faire connaître leurs travaux et de présenter au grand public des œuvres de valeur, dans un cadre agréable.

EXPOSITION « LIVRES DE PRIX »

Comme chaque année, l'Institut Français a reçu de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Ministère des Affaires Etrangères de nombreux livres de Prix, destinés aux établissements d'Enseignement d'Haïti.

Avant de répartir tous ces ouvrages, dont le nombre s'est élevé cette année à 429, l'Institut a réuni derrière la vitrine du hall d'exposition quelques-uns des plus beaux livres reçus.

Cette exposition, qui n'a duré que quelques jours, a retenu l'attention du nombreux public venu assister aux manifestations organisées par l'Institut à la fin du mois de juin.

LE RECITAL DE MME MARGUERITE BORNO

Le 19 juin à 19h.45 a eu lieu à l'auditorium de l'Institut Français un récital donné par la pianiste Marguerite Borno.

Le programme comportait les œuvres suivantes :

Bach : Prélude pour orgue en la mineur — Choral « Je vous invoque Seigneur » — Sicilienne.

Couperin : Le Tic-Toc-Choc ou les Maillotins.

Scarlatti : Sonate — Tempo di Ballo — Capriccio.

Brahms : 14 variations sur un thème de Paganini.

Schumann : Carnaval Opus 9.

Chopin : Andante Spianato — Grande Polonaise en mi bémol majeur.

C'est avec la plus grande satisfaction que l'Institut a accueilli un public exceptionnellement nombreux.

L'artiste fut longuement applaudie et le public lui témoigna avec enthousiasme son admiration pour la belle interprétation de son programme.

DANS LA MISSION UNIVERSITAIRE

Le 31 mai *Monsieur et Madame Raymond Lichet* ont quitté Port-au-Prince à destination de Paris via Montréal. Inspecteur de l'Enseignement du premier degré, M. Lichet était détaché en Haïti depuis le début d'Octobre 1960 en qualité de Conseiller pédagogique. Ecrivain de talent, lauréat d'un récent prix littéraire, il était un fidèle collaborateur de notre revue, et nous espérons qu'il le demeurera en dépit de l'éloignement.

Monsieur et Madame Daniel Domissy sont partis pour Paris le 30 juin avec leur jeune fils, Alain, né en Haïti. Professeur agrégé de Mathématiques, M. Domissy dispensait depuis deux ans son enseignement à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Normale Supérieure.

Enfin, le 5 juillet *Monsieur et Madame Michel Gomez* nous quittaient à leur tour, également à destination de la France. M. Gomez, agrégé de Physique et Chimie a enseigné ces deux disciplines à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole Polytechnique, du mois de février 1957 jusqu'à la fin de la présente année universitaire. C'est lui qui, en collaboration avec M. Robert Cornet, a veillé à l'aménagement et à l'équipement des nouveaux laboratoires de l'Institut.

A ces trois collègues, qui ont reçu de nouvelles affectations « Conjonction » adresse ses vœux les plus cordiaux d'agréables vacances en France et d'heureux séjour dans leur prochain poste.

ARRIVEE DE M. ET MME FREDERIC MARTIN

Le Mardi 3 juillet nous avons été heureux d'accueillir à l'aéroport de Chancerelle M. et Mme Frédéric Martin venant d'Espagne.

M. Frédéric Martin après avoir exercé ici pendant près de six ans les fonctions de Conseiller Culturel et de Directeur de l'Institut Français, dirige le Lycée Français de Madrid depuis janvier 1961. Avec les nombreux et fidèles amis qu'ils ont laissés en Haïti nous leur souhaitons un agréable séjour et nous nous réjouissons de les revoir parmi nous.

M. et Mme Martin sont ici, pour quelques semaines de congé, les hôtes de leur fille et de leur gendre, M. et Mme Patrice de Mattéis, qui habitent Port-au-Prince.

MISSION DU PROFESSEUR BRUMPT

Le Docteur Lucien BRUMPT, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, a séjourné à Port-au-Prince du 30 juin au 4 juillet dernier.

Bien que les étudiants de la Faculté de Médecine fussent déjà en vacances, trois conférences ont pu être organisées :

« La thalassémie et les hémoglobines anormales » (2 juillet).

« L'hémodiagnostic rapide des maladies infectueuses » (3 juillet).

« L'ankylostomose et son traitement » (3 juillet).

Ces trois réunions ont eu lieu à la Faculté de Médecine, sur invitation du Doyen et du Directeur de l'Institut Français.

Le Professeur BRUMPT, malgré son bref séjour, a pu prendre d'utiles contacts avec de nombreuses personnalités médicales haïtiennes, et visiter plusieurs établissements hospitaliers.

Il a en outre examiné avec le Doyen de la Faculté de Médecine les modalités de la mission de longue durée qui pourrait être confiée à un professeur français de parasitologie enseignant à la Faculté.

LE 14 JUILLET, A L'AMBASSADE

A l'occasion de la Fête Nationale, S. E. M. Charles Le Génissel, Ambassadeur de France a, conformément à la tradition, convié les membres de la colonie française à une brillante réception au Manoir des Lauriers.

Avant de lever sa coupe au bonheur de notre pays et à l'amitié franco-haïtienne, il a prononcé l'allocution que nous reproduisons ci-dessous :

« Le mois de juillet qui ramène l'anniversaire de tant de dates libératrices a vu naître cette année une nouvelle indépendance, celle de l'Algérie. Si j'évoque aujourd'hui cet événement, c'est qu'il est appelé à avoir une incidence capitale sur la vie de la nation française et c'est aussi qu'il apparaît comme une conséquence directe de l'application de ces principes de 1789 que nous célébrons aujourd'hui et selon lesquels les droits naturels de l'Homme sont la « liberté, la sécurité et la résistance à l'oppression ».

En effet, malgré les fortunes diverses qu'il a subies depuis 150 ans et les doctrines politiques étrangères qui lui ont parfois été imposées, le peuple français est resté profondément attaché à ces principes. Lorsque, au cours du mouvement d'expansion économique qui a marqué le 19ème siècle, la France a pris en tutelle certains territoires d'Afrique et d'Asie, ce sont encore ces principes qu'elle a répandus parmi les populations dont elle avait pris la charge. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les élites indigènes aient à leur tour revendiqué pour elles-mêmes et pour leur pays le droit à la liberté et à l'indépendance.

Les bouleversements qui ont suivi la deuxième guerre mondiale ont hâté le cours des choses et forcé la conviction des gouvernants les plus clairvoyants. En France, c'est le Général de Gaulle qui, dès 1944 à la Conférence de Brazzaville, a tiré les conséquences de cette évolution. C'est lui, lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1958, qui a rendu possible une décolonisation pacifique des territoires français de l'Afrique noire. En Algérie, le problème s'est posé dans des termes beaucoup plus complexes et la présence, en face de la masse musulmane, d'une importante minorité d'origine européenne qui revendiquait son droit de rester français tout en continuant de vivre sur ce territoire qu'elle considérait comme sa première patrie, rendait plus malaisée une solution pacifique et harmonieuse. Après une guerre larvée qui a duré sept ans et qui dans les dernières semaines a revêtu un caractère particulièrement odieux, les accords d'Evian ont mis au point les modalités de l'autodétermination que le peuple français dans son immense majorité a approuvées sans réserve par voie de référendum. La consultation du 1er juillet a permis aux Algériens de choisir pour leur pays l'indépendance dans la collaboration avec la France. Entendant enfin la voix de la raison, les Européens d'Algérie se sont ralliés à un état de choses inévitable. Pour beaucoup d'entre eux, ce changement de souveraineté est une déchirure morale particulièrement douloureuse et il implique pour certains de graves dommages matériels. Dans leur épreuve, tous les Français de la Métropole et de l'Etranger doivent leur faire sentir leur compréhension et leur sympathie.

Quoi qu'il en ait été du passé, la France de 1962 dont nous célébrons aujourd'hui la fête nationale se rassemble à nouveau derrière

sés frontières. Elle a cependant conçu pour l'avenir de nouvelles formes de rayonnement. Tout en restant vigilante dans la défense des principes dont elle tire son équilibre et sa prospérité, elle entend trouver dans la coopération internationale et dans une amitié agissante envers les autres peuples une nouvelle raison de développer tant le patrimoine matériel qui lui est échu que les qualités humaines et techniques de ses habitants. Nation intégrante de cette Europe Occidentale qui, grâce au plan Marshall, s'est relevée de ses ruines avec une étonnante rapidité, elle a largement contribué à l'établissement de ce Marché Commun Européen dont l'évolution et les progrès sont suivis par le monde entier avec une extrême attention. Les engagements qu'elle a pris envers ses anciens territoires d'Afrique la rendent particulièrement consciente de la tâche qui échoit maintenant à cette Europe prospère et surindustrialisée devant les immenses besoins des pays sous-développés. Ceux-ci pour leur part se sont vite aperçus que l'indépendance politique n'est pas l'indépendance tout court ; leurs dirigeants ont compris que leur idéal ne pouvait pas être seulement d'administrer la pénurie, mais d'amener les communautés humaines dont ils ont la charge à un niveau de vie convenable. De cette recherche mutuelle est née l'association des Républiques africaines avec la communauté européenne.

Je rappelle toutefois que l'Europe des Six n'entend pas actuellement restreindre à l'Afrique l'aide économique et l'assistance technique qu'elle est en mesure de distribuer. Elle souhaite en particulier se tourner vers l'Amérique Latine à laquelle tant de liens spirituels, culturels et économiques l'attachent depuis plus d'un siècle. Les organes du Marché Commun ont étudié avec la plus grande attention les revendications des gouvernements latino-américains et ces jours derniers encore, une commission de spécialistes a mis au point un programme qui tend à l'organisation du commerce international des grands produits de base, à la réduction des taxes de consommation en vue de favoriser l'importation des produits tropicaux d'Amérique Latine, à l'accroissement de l'importation des biens d'équipement européens vers cette région, et enfin l'établissement de contacts institutionnels entre le Marché Commun et l'Amérique Latine par voie de conférences techniques, de stages individuels, etc...

Dans l'esprit de ses animateurs, le Marché Commun Européen n'est donc pas un club dans lequel on s'unit pour mieux s'isoler des autres, mais au contraire, une organisation qui rendra moins difficile l'union ultérieure avec tous les autres. Pour que cette union se réalise, chaque peuple devra faire un grand effort non pour se renier mais pour se dépasser. Quelque chose de nouveau devra être créé en commun et la France en particulier compte sur les pays de l'Amérique Latine pour que l'Europe et les Amériques, conscientes de leur appartenance à une

même trame spirituelle, mettent au point des formules d'échanges économiques qui soient à l'avantage de tous. S'il est vrai, comme l'a dit le poète, que « chaque Homme dans sa nuit marche vers sa lumière », nous avons tous de cette lumière une notion à peu près semblable et ce que nous recherchons sur ce continent comme en Europe Occidentale, c'est la liberté des hommes, la justice sociale et le progrès économique. Il m'a paru opportun de le rappeler en ce jour du 14 juillet qui reste une des grandes dates de la liberté.

Je tiens à remercier toutes les personnalités haïtiennes et étrangères qui ont bien voulu par leur présence dans cette Ambassade, apporter aujourd'hui à la France le témoignage de leur solidarité spirituelle et de leur amitié.

Je remercie en particulier Son Excellence le Président de la République d'Haïti qui a bien voulu me faire présenter ce matin les vœux de son Gouvernement et je formule le souhait que cette amitié franco-haïtienne qui trouve ses plus fortes racines dans une culture commune fleurisse chaque jour davantage dans la recherche d'un même idéal de concorde et de dignité humaine. »

*
* *

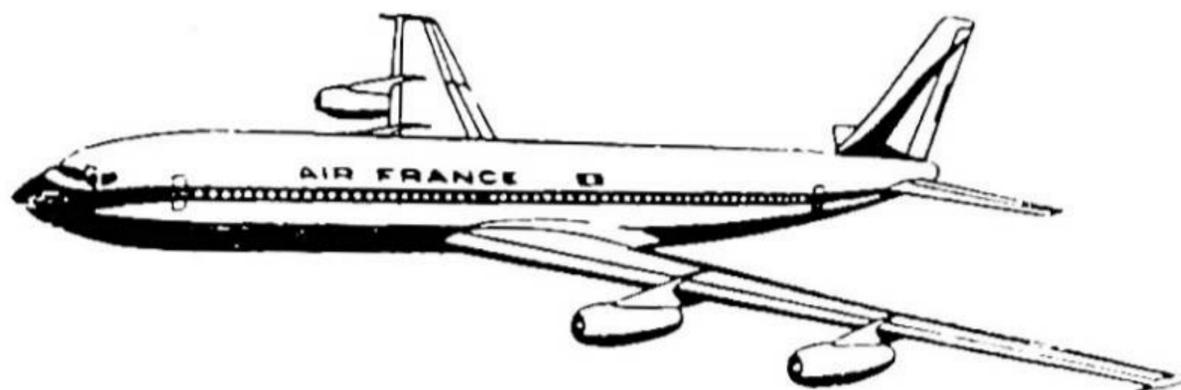
*M. LEON LALEAU,
LAUREAT DU PRIX EDGARD POE*

Le prix Edgard Poe est décerné chaque année, par un jury de sept membres désignés par la Société des gens de Lettres de France, à un écrivain de langue française pour l'ensemble de son œuvre poétique. C'est à M. Léon Laleau qu'il a été attribué cette année. Nous nous réjouissons vivement de ce choix si heureux — il convient de signaler que c'est la première fois qu'un poète haïtien se voit attribuer ce prix — et nous adressons à notre collaborateur et ami nos plus chaleureuses félicitations.

A cette occasion le Comité de l'Alliance Française — dont M. Laleau fut naguère Président — et M. Philippe North, Conseiller Culturel près l'Ambassade de France, ont organisé le 20 juillet, de 5 heures à 7 heures, une amicale réception dans le nouveau local de l'Alliance récemment aménagé dans une aile de l'Institut Français. S. E. M. Paul Blanchet, Ministre de la Coordination et S. E. M. Charles Le Génissel, Ambassadeur de France ont tenu à honorer de leur présence cette nouvelle manifestation de la communauté culturelle franco-haïtienne au cours de laquelle de nombreux représentants du monde des Lettres, de la Presse et de l'Université témoignèrent à M. Léon Laleau leur admiration et leur amitié.

AIR FRANCE

rapproche et prolonge vos vacances



Le tourisme aérien en 1961 est placé sous le signe des Jets.

Caravelle et Boeing « Jet intercontinental » vous conduiront en quelques heures — ou en quelques dizaines de minutes — vers vos vacances. Aucune heure perdue. Des croisières reposantes, agréables et confortables mettent le tour du monde aux portes de chez vous. Assurez-vous des vacances totales, bénéfiques de la première à la dernière minute. Circuits touristiques, séjours de vacances, voyages individuels ou voyages en groupe, la mer, la montagne, les lieux historiques, les villages pittoresques, les plus beaux paysages, les sites et points de vue réputés, le repos, la détente, le sport... Quels que soient vos goûts, le tourisme aérien AIR FRANCE vous assure les plus belles vacances du monde.

AIR FRANCE

BOEING « INTERCONTINENTAL » ET CARAVELLE,
LES DEUX MEILLEURS JETS SUR LE PLUS GRAND RÉSEAU DU MONDE



**L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES!**

*Des vacances agréables,
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne,
Des excursions toujours intéressantes :*

HAITI

**La République de langue
française du Nouveau
Monde**

Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haïti

Haiti Tourist Information Bureau
30 Rockefeller Plaza, New York 20, N. Y.

BANQUE POPULAIRE
COLOMBO-HAITIENNE

Capital : Gdes 5.000.000.00

EPARGNANTS,

Faites fructifier votre argent dans un compte d'Epargne à la BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAITIENNE.

**COMMERÇANTS,
INDUSTRIELS,**

pour toutes vos opérations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adressez-vous à la BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAITIENNE.

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute Irritation et Inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & Co.

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

**CIE ROYALE NEERLANDAISE
DE NAVIGATION**

(LIGNE HOLLANDAISE)

Départs chaque semaine d'Europe pour Port-au-Prince.

Départs chaque semaine de New-York pour Port-au-Prince.

Départs réguliers de tous les ports haïtiens pour l'Europe et les Etats-Unis.

Agents à Port-au-Prince :
MADSEN EXPORT IMPORT S. A.

LA MAISON RODOLPHE CASTERA

a dans ses rayons de vente tout un assortiment d'Articles :

**MACHINES A ECRIRE
ET A CALCULER « EVEREST »
CALCULATRICES « DIEHL »**

CAISSES ENREGISTREUSES « SWEDA »

Elle possède un Atelier de réparation de machines de Bureau de tous genres et de toutes dimensions.

Rue Pavée No. 47 — Boîte Postale No. 952

Tél. 2040 — Port-au-Prince, Haïti, W. I.

RODOLPHE CASTERA

Distributeur exclusif pour Haïti.

**GLASSTEX
BATTERIES**
BY
B.F. Goodrich



**THE BEST
BATTERIES
YOU CAN BUY**

•
**MADE WITH SPECIAL
POWER-PRESERVING
GLASS MATS**

•
**GOOD FOR YOUR MOTOR
GOOD FOR YOUR CAR
GOOD ECONOMY**

IMPRINT

Distributeurs :

COMMERCIAL

WILLIAM NARR, S. A

Port-au-Prince, Haïti

3, Rue des Fronts-Forts

Tel. 2197 — Box 598

AVIS AUX PARENTS

Pères et mères de famille, prenez au sérieux la formation Intellectuelle, Chrétienne et Civique de vos enfants. En faisant choix d'une école dénommée : l'« Ecole Révérend Père Richard » qui fournit à ses élèves la base d'une méthode pratique. Retenez ces quatre lettres : « E. R. P. R. ».

Ils seront Exacts, Religieux, Prompts, Raisonables à l'«Ecole du Révérend Père Richard».

Adresse : Grand'Rue, No. 620, Port-au-Prince, Haïti
Keller FAUSTIN, Directeur

Crayons
à lèvres

Dior

et les
produits
de Beauté

ORLANE



La Belle Créole

LE CIMENT D'HAÏTI

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de \$ 2.000.000.00

SIEGE SOCIAL : Rue Dantès Destouches

Port-au-Prince.

Téléphone : 3246

USINE à Fond Monbin, Commune de Cabaret.

CHAUSSURES

HAÏTI S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX

ECOLE SAINT JEAN de DIEU

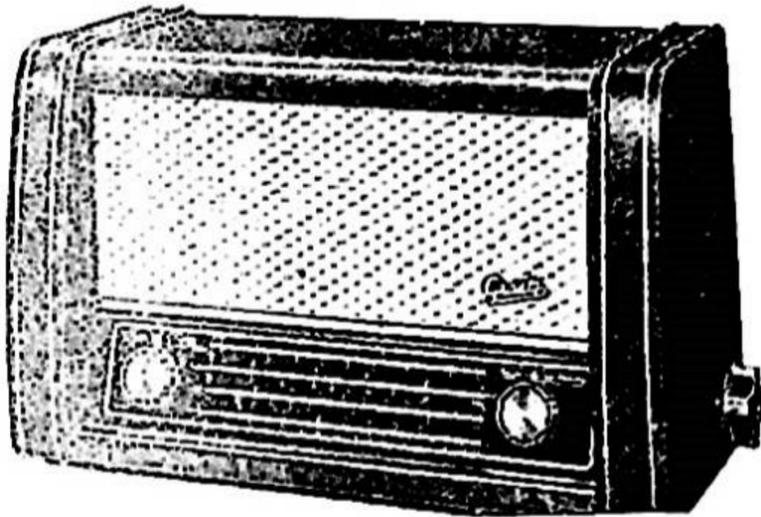
Ruelle Saint Alexandre No. 14

Dirigée par Mademoiselle SIMONE BOSTON

Institutrice de 30 ans de carrière

Offre son service à tous les parents soucieux de l'éducation
religieuse et morale de leurs enfants,
de la *Classe Maternelle* au *Certificat d'Etudes primaires*.

TONALITE — TROPICALISE



UN MODELE DE RADIO
POUR CHAQUE BOURSE

●
LE CLIENT FIXE SES
CONDITIONS DE PAIEMENT

GEORGES SICARD

EXPOSITION

ARMANDE

COIFFURE

DE PARIS

Permanente pour défriser
Coupe — Teinture
Massage facial — Manucure
Repassage — Lissage
Mise en plis

55. RUE DES CASERNES

PORT-AU-PRINCE

TEL. 3888

SOCIETE ANONYME DARBOUCO

155, Rue du Quai,

Port-au-Prince, Haïti,

Téléphone No. 2310

Equipement et Fournitures Agricoles
Tracteurs Diesel « COCKSHUTT »
moteurs Diesel « BERNARD-MOTEURS »
Charrues RANSOMES
Séchoirs à Café ADS
SEMENCES KEYSTONE
Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY
Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison
Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement de parois d'office et de
salle de bain, buffets d'évier, dessus de tables et comptoirs.

MEILLEURS PRODUITS

D'ÉTANCHEITÉ



ÉTANCHEMENT ABSOLU

En vente chez

REINBOLD COFFEE, S. A.

**La Cigarette Haïtienne
qui a fait ses preuves
SPLENDID**



IMPORT

RETAIL

EXPORT

FISHER ART & CURIO SHOP

53 - 55 RUE DU QUAI

TELEPHONE : 3145

PARFUMERIE FRANÇAISE

ARTICLES EN ACAJOU, SISAL, ECAILLE
VINS ET COGNACS FRANÇAIS

REINBOLD

COFFEE EXPORT IMPORT, S. A.

REGIE DU TABAC

Voila enfin ces

Cigares merveilleux

COURONNE

PALME

VEVEY

POPULAIRE

CREME

DU NOUVEAU A LA MAISON DESCHAMPS

POUR VOS DOCUMENTS, IMPRIMES DE TOUTES SORTES,
UN APPAREIL-PHOTO-COPIE DES PLUS PERFECTIONNES.

La précision qui le caractérise donne à ses reproductions une netteté qui plaira et étonnera à la fois. Aussi c'est, confiants, que nous attendons les clients les plus difficiles.

En outre, la livraison de tout travail sera immédiate, nous voulons dire qu'il sera remis dans un délai de 2 heures.

Comme toujours, A VOTRE SERVICE !

DUNBRIK

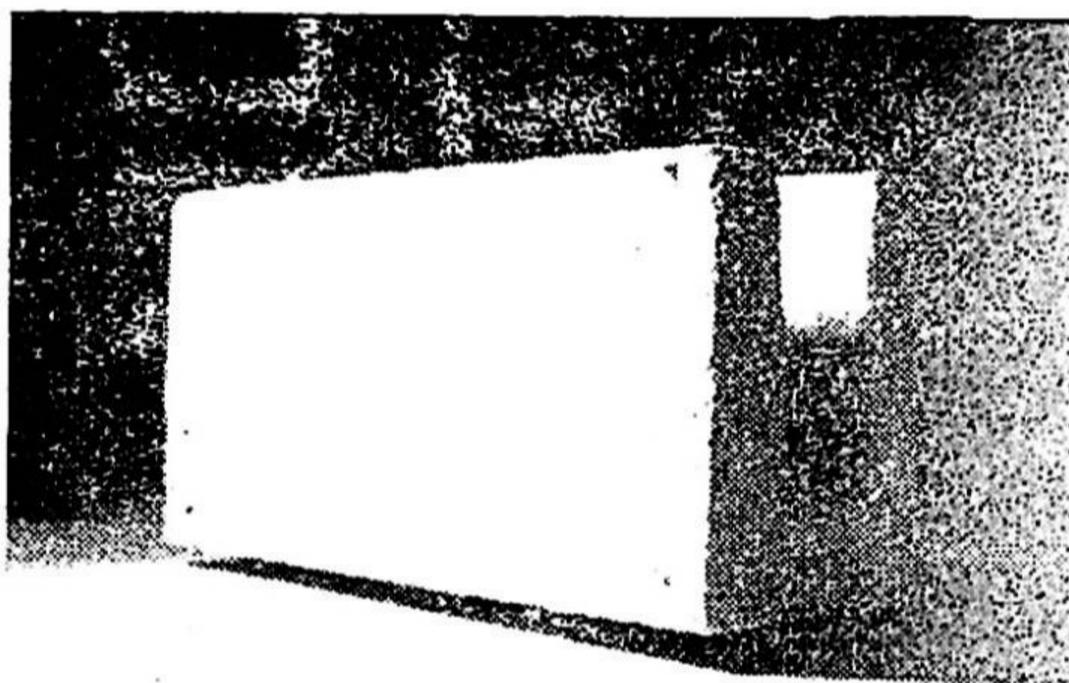


Fig. 7

Blocs de chaînage 15x20x40 cm.

Blocs de chaînage de 16 cm. et de 20 cm. Fig. 7 et 8 sont de véritables trouvailles permettant d'économiser les frais pour l'exécution de coffrage en bois. Très utiles également pour les drainages dans la construction de canaux à ciel ouvert.

POUR VOS VOYAGES, ADRESSEZ-VOUS

A

HERAUX TOURS

156, Rue Pavée

Port-au-Prince, Haïti,

Tél. : 3871

Service gratuit — Rapide et Efficient.

Voyage Héraux ... Voyage Heureux.

BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI
Membre de « The American Bankers Association » (ABA)

Rue du Centre

Nous avons l'honneur de vous offrir nos services pour les opérations suivantes :

Travellers chèques

Warrants

Achats et Ventes de Change (Chèques et Transferts)

Dépôts à Vue (Compte Courant)

Dépôts à Terme

Crédits Commerciaux et Lettres de Crédit

Effets de Commerce

Hypothèques, etc, etc.

Dans le but d'encourager l'épargne, la BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI accorde aux déposants en Compte d'Épargne des avantages spéciaux ainsi que des primes alléchantes.

LES PÂTES ALIMENTAIRES « COQ »

JEAN BARTHE

Avenue Dessalines

, En face des Sœurs Salésiennes

vous offrent les Pâtes suivantes : à part le Macaroni et le Vermicelle, les coquillettes, les Spaghetti, Nouilles Coudes, et Rondelles côtelées, Lettres, Chiffres, Fidelini Macaroni moyen et petit, enfin toutes les Pâtes désirées.

PRIX AVANTAGEUX

BANQUE

NATIONALE

DE LA

REPUBLIQUE
D'

HAITI

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDÉPENDANCE

ET EN TOUTE SÉCURITÉ

AVEC DISCRÉTION

ET CONFORT

Nous avons l'honneur de solliciter votre **VISITE...**
et votre **PATRONAGE.**

SHEAFFER

*L'aristocrate des plumes-fontaines
de qualité*

EN VENTE
A LA MAISON

RUE BONNE FOI

PORT-AU-PRINCE

G. Gilg

**PHARMACIE
SEJOURNE**

Fondée en 1864

ETIENNE SEJOURNE

(1864-1889)

FREMY SEJOURNE

(1889-1937)

RAOUL et MAX SEJOURNE

(1937)

**LABORATOIRE
D'ANALYSES**

Laboratoire de préparation
d'ampoules stérilisées -

Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT



Apprécié depuis 1862

Port-au-Prince

Tel. 2756

GLISSEZ-VOUS DANS LA

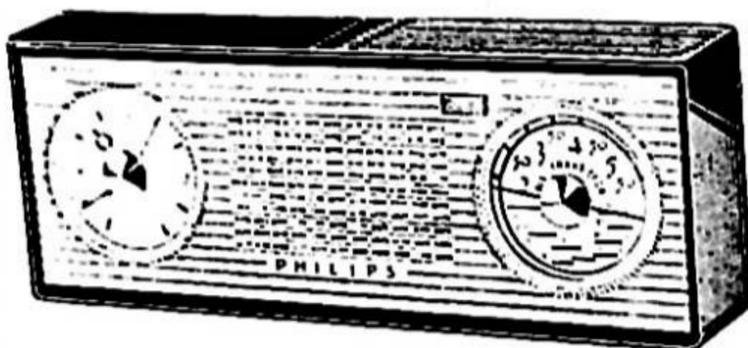
FRAICHEUR BIENFAISANTE

D'UN CONDITIONNEUR D'AIR

WESTINGHOUSE

TELEPHONE : 2092

BOUCARD & Co. — DISTRIBUTEURS



Curaçao Trading Co.

Rue Pavée

RADIO PHILIPS

ADOLF ABRAHAM

Employez régulièrement STILBEPAN et vous constaterez son action efficace ; STILBEPAN non seulement donne un nouvel éclat à vos cheveux, mais en arrête aussi la chute.

Vous trouverez toute la gamme des produits STILBEPAN dans toutes les Pharmacies.

Stilbepan Shampoo — Stilbepan Crème — Stilbepan Lotion

ADOLF ABRAHAM
distributeur exclusif pour Haïti
Rue Traversière No. 42
P. O. Box : 1064

Une voiture FORD vous assure plus de rendement,
plus de prestige, plus d'économie.



FORD FALCON 1962

PRODUCTS OF



MOTOR COMPANY

TÉLÉ-HAITI



CANALS

COMPAGNE FIDÈLE
VOTRE SERVICE
UIT ET JOUR
PPORTANT
A JOIE AU FOYER
Heures par Jour

